

HENRY de SAGNARD
de la FRESSANGE
(10 Mars 1791 -28 Août 1852)

Maire de Saint-Didier-en-Velay
de 1826 à 1831 et de 1847 à 1848
Conseiller Général de la Haute-Loire
de 1833 à 1848
Président du Conseil Général de la Haute-Loire
en 1839 et en 1842
Député de la Haute-Loire
de 1837 à 1848
Chef du parti légitimiste de la Haute-Loire
de 1834 à 1852

HENRY DE SAGNARD DE LA FRESSANGE (10 MARS 1791-28 AOUT 1852)¹

Henry de Sagnard de la Fressange passe toute son enfance à Saint-Didier dans un cadre familial heureux malgré les années troubles de la Révolution Française. Né dans une famille de militaires depuis trois siècles (sa maison est surnommée "la guerrière"), Henry entre tout naturellement dans une école militaire à Fontainebleau à la fin de son adolescence. Les guerres napoléoniennes lui permettent de parcourir l'Europe tout en gravissant les échelons. A Paris, il fait la connaissance de sa femme. Après un détour à Caen, une promotion préfectorale le ramène dans son Velay natal à la fonction de maire de sa commune à St-Didier. Ensuite sa carrière politique s'accélère avec son élection à la députation. A l'instar de ses collègues politiques régionaux, ce personnage est tombé dans l'oubli.

Nous étudierons ici cette ascension à travers ses origines familiales avant de découvrir sa carrière militaire pour terminer par le cadre politique.

I LE MILIEU FAMILIAL

Henry est né le 10 mars 1791 à St-Didier La Seauve. Citons son acte de baptême² :

"Le 12 mars 1791 a été baptisé Henry Jacques Hilaire Jean François Régis, né d'avant hier, fils légitime de Monsieur Joseph Sagnard de la Fressange, Ecuyer, Commandant de la Garde Nationale (de Monistrol), ancien page des Petites Ecuries et ancien garde du corps et de dame Marie Louise de Sagnard de Sasselange, son épouse, habitants de cette ville de St-Didier. Et ont signé : Henry Jacques Hilaire Besson juge de paix - Pichon veuve Celle - Joseph Sagnard commandant de la garde nationale - Charles du Peloux (de St-Romain Lachalm) - Joseph Celle - Chomat - Jean François Veron (de la Combe) - Du Lac - Dasquemeyre - Pelissac - Lafaye - A.Randon - Du Peloux de St Romain (Lachalm) - Chomel garde de notre ville - Joucerand - Alloues de la Fayette - Excouroux chirurgien major - Charras lieutenant de la garde nationale - Souvignet officier - Cussinel officier - Petit sergent major - Michel notaire - Eyraud marguillier - Bayon - Brugeron officier municipal - Petit officier municipal - Faure maire - Bergougnon prieur curé". Le microcosme de cette commune a paraphé cet acte de naissance.

Revenons à sa famille et plus particulièrement à son père Joseph Gabriel de Sagnard de la Fressange est né le 28 janvier 1753, il fut page des Petites Ecuries du Roi du 23 décembre 1767 au 1 juillet 1771 (selon le certificat du duc de la Vrillière, administrateur des Petites Ecuries du Roi). A 18 ans, il entra dans les gardes du corps du roi grâce à l'entremise de son oncle gabriel Pichon (seigneur du Bouchet) et se retira en juin 1779 à 27 ans par congé. Au moment de la révolution, il adhère aux idées nouvelles et devient commandant de la garde nationale à Monistrol puis à St-Didier grâce à son passé militaire.

¹ Jérôme Sagnard Henry de Sagnard de la Fressange (10 mars 1791-28 août 1852) (Maire de Saint-Didier-en-Velay de 1826 à 1831 et de 1847 à 1848 - Conseiller général de la Haute-Loire de 1833 à 1848 - Président du Conseil général de la Haute-Loire en 1839 et 1842 - Député de la Haute-Loire de 1837 à 1848 - Chef du parti légitimiste de la Haute-Loire de 1834 à 1852) Mémoire de DEA "Cultures et civilisations du monde occidental XIX° XX° siècles" Option Histoire Université Jean Monnet Saint-Etienne 1995 60p. sous la direction de monsieur le professeur Jean Merley.

² Archives Municipales de Saint-Didier-en-Velay (Registre paroissial de l'année 1791)

Sa mère Marie Louise de Sagnard de Sasselage est née le 11 août 1756 à Craponne, elle est issue d'une autre branche du clan des Sagnard. Ils se sont mariés le 28 août 1781 à Craponne scellant une union entre cousins.

Son parrain Henry Jacques Hilaire Besson de Champigny est juge de paix et ami de son père. Cet homme est très ambitieux mais ses actions nuisent à beaucoup de personnes pendant cette période révolutionnaire. Le 15 fructidor de l'an IV (le 15 septembre 1795), à 20 heures, il est assassiné d'un coup de fusil. Le témoin direct de ce drame est son garde du corps Joseph La Fressange qui lui tenait le bras. Besson avait 36 ans.

Sa marraine est Marguerite Pichon veuve Celle (sa grande tante). Cet enfant porte les trois prénoms de son aïeul Jean François Régis de Sagnard de Sasselage, son oncle (en 1772, à 15 ans il fut page du Roi Louis XV à la Petite Ecurie et devint premier page de Louis XVI à 19 ans. A 20 ans, le roi de France l'élève au titre de Marquis).

II Le militaire³

Son père le destine très tôt à la carrière des armes comme ses ancêtres. Ce jeune garçon doit se révéler digne héritier d'une gloire militaire de plusieurs siècles. Le 22 juin 1808, il entre à l'école militaire de Fontainebleau avec comme camarade Moline St Yvon (futur ministre de la guerre). Le 22 juin 1811, il est nommé sous-lieutenant au 15^o Régiment de Dragons. De 1811 à 1814, Henry participe quatre campagnes : celle d'Espagne de 1811 à 1812 puis de 1813 à 1814, en Allemagne et en France. Le 29 octobre 1813, à l'âge de 22 ans, Henry est promu lieutenant. Une semaine plus tard, le 14 octobre 1813, il participe à la bataille de Leipzig dite "la bataille des Nations" où deux chevaux sont tués sous lui ! Le 29 janvier 1814, l'armée de Napoléon repousse les Prussiens qui occupent la ville de Brienne. Au cours de cette bataille, Henry est blessé au bras gauche par un coup de lance mais un certain Biloir originaire de St-Didier lui sauve la vie le 1 Février 1814⁴. La Fressange est promu chevalier de la légion d'honneur par Napoléon après avoir enlevé à l'ennemi une batterie à la tête de son peloton le 25 février 1814. Le 5 avril 1814, Henry est élevé au grade de capitaine au 19^o Régiment de Dragons avant d'être affecté au 1^oRégiment de Dragons le 8 Mai 1814, puis nommé au 7^oRégiment de Dragons le 25 juin 1815 avant d'être promu adjudant major au 1^oRégiment de grenadiers à cheval de la garde de Seine et Marne en garnison à Fontainebleau, le 12 octobre 1815. Dans une lettre du 21 avril 1817 il demande un avancement car ses trois années d'ancienneté méritent un nouveau grade. Le 5 avril 1818, Henry devient chef d'escadron breveté toujours dans ce même régiment à Fontainebleau où il sert sous les ordres de monsieur de la Rochejacquelein (frère du héros vendéen). Quelques lettres extraites de sa correspondance nous décrivent sa vie quotidienne, mélange de manoeuvres et de soirées mondaines⁵. Le 29 juillet 1818, son régiment et le général Clermont Tonnerre donnent un bal à la garde nationale de la cité de Fontainebleau. Son temps libre hors de la garnison est occupé avec de longues promenades dans la forêt de Fontainebleau et l'audition de concerts de musique dans les salons du sous-préfet.

³ Archives Militaires de Vincennes où le dossier militaire est classé sous le nom d'Henry Lafressange.

⁴ Archives Départementales de la Loire (ADL) Fonds Chaleyser Manuscrit 1295 et Archives Départementales de la Haute-Loire (ADHL) 18 J 291.

⁵ ADHL 18 J 291.

Malheureusement, le 28 juin 1821, son état de santé s'altère dangereusement. Un certificat médical précise son mal : *"Il est atteint d'une altération marquée des organes pulmonaires pour laquelle j'estime que les remèdes à employer seraient insuffisants si on ne les faisait pas coïncider avec l'usage des eaux minérales naturelles du Mont Dore"* ⁶. Sa démission est acceptée par la hiérarchie militaire le 1 août 1821 (avec une mise à la retraite le 18 août 1828).

Trois témoignages de ses supérieurs honorent notre homme :

"Le colonel du 19^e Régiment de Dragons certifie que monsieur de la Fressange s'est toujours bien conduit d'une manière à fixer l'attention de messieurs les généraux en chef et s'est conduit avec une bravoure des plus brillantes à la guerre" - Le colonel Mermet -

"J'ai l'honneur de recommander avec le plus vif intérêt Monsieur le capitaine de la Fressange comme un des officiers les plus distingués par ses talents et son intrépidité, il donne les plus brillantes espérances" - Le général comte Milhaud (commandant en chef le V^e Corps de cavalerie) -
"Je joins à ma reconnaissance à celle de monsieur le général comte Milhaud en faveur de monsieur le capitaine de la Fressange qui s'est toujours distingué par sa bravoure, ses talents et sa moralité" - Le général de division comte Marie Charles César Florimond de Fay de Latour Maubourg (son voisin vellave).

En 1821, l'état de sa santé le force à s'absenter de son corps car *"il préfère le traitement de réforme (900 francs) à un congé limité parce que dans cette dernière position, son absence aurait fait peser sur un officier pendant un temps, dont il n'aurait pas pu fixer le terme les fonctions fatigantes d'adjutant major"*. Cette version est avancée par La Fressange pour préciser sa position vis-à-vis de sa hiérarchie militaire. D'après les conditions de son traitement de réforme, il vit chez sa femme au 12 rue de Joubert à Paris (où il doit percevoir sa pension jusque à la date du 18 août 1826). Son état de santé semble lentement s'améliorer car il demande en 1822 sa réintégration dans les cadres militaires. Le 14 janvier 1822, il se propose pour une place de chef d'escadron dans un régiment de la ligne. Un certificat médical en 1823 annule le précédent diagnostic et permet une possible réintégration. Cependant le 22 janvier 1824, le ministère de la guerre effectue un relevé de service de notre homme sur l'ensemble de ces activités ⁷. Henry de la Fressange est nommé à la place d'adjoint au commandant du dépôt de remotes ⁸ de Caen le 27 février 1824 qu'il quitte le 11 décembre 1826. En décembre 1824, son supérieur le maréchal de camp commandant le dépôt des remotes à Caen Desessars intercède auprès du ministre de la guerre pour supplier d'accorder la décoration d'officier de la légion d'honneur au chef d'escadron attaché Henry de la Fressange. Son chef exprime sa proposition dans les termes suivants : *"Le dévouement, le zèle et l'exactitude sont les motifs à l'appui des services qui déterminent le commandement du Dépôt à faire cette proposition"*. Il ajoute que *"sa moralité est à toute épreuve"* et *"depuis plus d'un an, sont des droits que j'ose faire valoir avec d'autant plus de raison que ce service quoique peu apparent n'en est pas moins susceptible de la plus grande surveillance"*. Cette décoration est accordée le 30 décembre 1824⁹. Le 18 mars 1826, il envoie deux lettres pour demander sa mutation à l'état major de Lyon ou à un emploi à la commission des remotes comme envoyé en mission dans les Hautes et Basses-Pyrénées pour sélectionner 400 à 500 chevaux . Le 12 janvier 1826, il obtient quatre mois de congé avec demi-solde puis cinq mois de congé, le 12 mai 1826, sans solde. Ensuite, il demande une prolongation jusqu'au 26 novembre 1826. En effet, une lettre du 25 avril 1826 écrite à Tarbes, nous apprend que le marquis de la Fressange doit se rendre en Haute-Loire pour régler *"d'importantes*

⁶ La station thermale du Mont Dore est située au pied du Puy de Sancy et ces eaux sont utilisés contre les affections des voies respiratoires.

⁷ Le dossier militaire de la Fressange ne renferme pas de documents sur la période Napoléonienne de notre homme.

⁸ En terme militaire, une remonte est l'action de pourvoir une unité en chevaux.

⁹ En 1845, il touche 1 000 Francs de pension d'officier (ADHL 3 M 3/6).

affaires de famille". Sa démission est finalement acceptée le 11 décembre 1826 par la hiérarchie militaire. Dans une lettre écrite de Paris, le 1 Février 1828 il connaît des problèmes pour toucher sa pension militaire : *"Jouissant du traitement de réforme à dater du 19 août 1821, je fus appelé le 27 février 1824 à commander en second le dépôt des Remontes à Caen. Ma lettre de service contient ce paragraphe: "L'emploi, monsieur, qui vous est confié ne changera en rien votre position, ainsi vous continuerez à jouir du traitement de réforme, et il vous sera payé sur les fonds des remontes, une indemnité de la somme nécessaire, pour vous compléter le traitement d'activité de votre grade". Le 11 décembre 1826, sur mes instances son excellence le ministre de la guerre accepte ma démission, je suis donc restreint à ma solde de réforme, quel est donc mon étonnement lorsque me présentant pour la toucher, on me répond : vous avez perdu une deuxième fois votre activité, vous n'avez droit à aucun traitement. Que votre justice Monseigneur, prononce et cette anomalie va disparaître". Le 18 février 1828, le ministre de la guerre décide : "Le rappel du traitement de réforme jusqu'au jour où La Fressange aurait dû le toucher (18 août 1827) en déduisant le temps pendant lequel il a reçu le traitement d'activité ou de congé comme officier attaché aux Remontes"*. Henry de la Fressange a rencontré personnellement ce ministre pour défendre son cas d'après une note pour le bureau de la Solde. Quelques années plus tard, le 26 mars 1838 il demande à ce ministre de *"le faire comprendre sur l'état d'activité"*¹⁰. La Fressange a cherché à accélérer sa carrière grâce à l'envoi de lettres très bien rédigées et l'aide d'un réseau d'amis comme le comte Bordessoulle, le comte Coetlasquet, le comte Latour Maubourg, Leveque qui sont mentionnés en diverses occasions.

III La fondation d'un foyer

Ce couple s'est rencontré à Paris. Emilie réside au 17 rue Joubert à Paris. Une correspondance s'établit entre les deux fiancés. Quelques extraits de ces lettres sentimentales¹¹ datées du mois de juillet 1818 évoquent les préparatifs de leur mariage. Dans une lettre, Henry remercie le père d'Emilie pour lui avoir accordé la main de sa fille dans les termes suivants : *"Donnez-moi de ses nouvelles, je lui prouverai ma reconnaissance de ce qu'il m'accorde la main d'Emilie, mon devoir et mon coeur me recommandent d'être pour lui, tendre, attentif, dévoué et respectueux"*. En effet, le comte Rosily-Mesros propose 6000 Francs de pension à ce couple d'après un billet daté du 25 juin 1818. Henry continue à faire l'éloge de ses futures qualités de mari très attentionné. En effet, *quand ils sont séparés, notre amoureux décline sa solitude avec à une prose très en verve : "J'éprouve de notre séparation, l'amour qui m'anime vous jugerez de mes peines réellement, je ne sais ce que j'ai aujourd'hui, mais la mélancolie, le désir d'être seul, l'envie de parler de vous, mon idée qui s'attache continuellement à vous tout cela me change extraordinairement voilà la même missive que vous recevez de moi"*. Henry se découvre peu à peu à sa future femme grâce à de petits détails : *"j'aime herboriser"* car pour lui *"c'est le délassement d'un guerrier"* de plus il se trouve *"être un galant troubadour"*. Henry est un homme proche de la nature, image qui contraste avec sa qualité de militaire. Après une promenade dans la forêt de Fontainebleau, son profond humanisme surprend car il semble être très proche des malheureux : *"J'ai été me promener hier dans la forêt (car je commence à l'aimer comme les dévots aiment le paradis) (sic). J'ai été témoin de la peine que prennent trente à quarante malheureux qui veulent bien abrégier leur vie de 20 ans afin de gagner 12 Francs par jour. Ce sont les ouvriers aux mines de grès: cette espèce de bourreau, d'elle-même ne passe pas ordinairement quarante ans; imaginez-vous que le grès des mines est si subtile qu'une bouteille bouchée le plus hermétiquement possible*

¹⁰ Le fonctionnaire du ministère a souligné les fautes d'orthographe de la lettre !

¹¹ ADHL 18 J 291.

laissée 24 heures dans une de ces excavations ramasse dans son liquide un dépôt considérable de sables, par là, jugez si les poumons de ces malheureux doivent être attaqués de bonne heure. Ce sont toujours les mêmes familles"¹². Henry est choqué par la misère du monde si proche de son lieu de cantonnement. Le 26 juillet 1818, la réponse d'Emilie à cette réaliste description surprend et nous émeut par sa froideur : *"elle prie de regarder comme non avenue ce tableau des pauvres"*. Or c'est malheureusement l'unique réaction que nous détenions sur cette personne.

Emilie de Rosily-Mesros est la fille de François Etienne Comte de Rosily-Mesros¹³ et de Marie Thérèse Renée de Courbon Blenas (décédée en 1818). Son père multiplie les hautes fonctions et les honneurs: amiral, directeur général du dépôt des cartes et plans de la Marine (jusqu'en 1826), membre de l'ancienne académie de la marine, de l'académie des Sciences de l'Institut (depuis 1816) et du Bureau des Longitudes. Il est grand croix des ordres de Saint-Louis, de la légion d'honneur, de l'ordre Danois de Danebrog. Il fut nommé à la place de Villeneuve à la tête de l'escadre franco-espagnole de Cadix mais il arriva après que celui-ci eut appareillé pour Trafalgar. C'est l'auteur d'un passionnant récit de voyages à travers le monde. Cet homme aurait refusé le portefeuille de ministre de la marine sous le directoire.

Certaines factures de ce mariage donnent les détails de cette célébration. La bague de la mariée est achetée 300 Francs le 8 août 1818 chez le bijoutier à l'enseigne "Le Vase d'or Marguerite" au 177 rue St Honoré à Paris. Elle est composée d'un *"brillant (pesant 3/4/8/16) monté sur un anneau ouvrant encore"*. La facture de la cérémonie comprenant la mairie, l'église, et le banquet s'élève à 270 Francs 80¹⁴. Autre modalité, le contrat de mariage doit être présenté à la signature du Roi le 1 ou le 2 août 1818. Tout officier est tenu d'obtenir la permission du chef des armées pour se marier. Elément curieux, Henry perd sa permission royale et doit demander en urgence une nouvelle autorisation. Henry prend six semaines de congé pour son mariage. Les bans sont publiés à Paris, à Stains pour Emilie et à Fontainebleau, à St-Didier pour Henry. Le contrat de mariage (daté du 12-16-17 août 1818) est déposé chez le notaire Bellanger à Paris.

Deux enfants naissent au sein de ce couple : un garçon Alfred né le 3 février 1820 et une fille Laure née en 1824 mais morte à l'âge de 12 ans le 28 juin 1836. Le père de famille s'occupe personnellement de l'éducation de ses enfants en s'intéressant particulièrement à l'évolution, à l'acquisition de leurs connaissances et à leur écriture. Une lettre ¹⁵ témoigne de l'attachement du père à son fils : *"Mon cher fils, je t'envoie neuf francs pour te récompenser de tes progrès en écriture, je pense que tu seras assez généreux pour donner à ta petite soeur trois francs sur cette somme. J'espère que tu me surprendras par tes connaissances dans la grammaire française que tu étudies avec ardeur cette partie de ton instruction. Songes bien, mon bien aimé fils, que tu ne seras rien dans le monde sans savoir et sans talents, qu'il faut que tu parviennes un jour à être un grand personnage par ton propre mérite et une noble ambition. La paresse et l'insouciance dans ses études perdent un jeune homme et cela fait qu'il ne se rend capable d'aucune charge honorable et lucrative dans le monde, j'attends avec impatience une lettre de toi, mais je ne veux pas qu'elle soit corrigée, qu'elle soit telle que tu l'auras écrite, tu me l'adresseras à St-Didier. Je te recommande de faire tous les efforts pour plaire constamment à ta bonne mère. Pénètres-toi bien de la pensée que*

¹² Archives privées de la famille Fraix de Figon, une lettre écrite le 15 mars 1845 à Alexandre de Fraix de Figon mentionne cet humanisme avec l'anecdote suivante : « Hier soir, j'ai rencontré en compagnie d'un de mes amis, deux pauvres petites filles de douze à treize ans, n'ayant rien mangé depuis 24 heures, à onze heures heures du soir, ne sachant où aller coucher, car le locataire les avait mis à la porte, nous leur avons donné dix francs et conduit dans un hôtel garni : le lendemain elles ont dû chercher de l'ouvrage et un gîte ».

¹³ ADHL 18 J 291 Ce dossier recèle un cahier entier comportant une biographie commentée par de larges extraits des récits passionnants des voyages de l'amiral.

¹⁴ ADHL 18 J 220.

¹⁵ ADHL 18 J 220.

tu lui dois tout, que Dieu te bénira par la tendresse et la crainte respectueuse que tu auras pour elle. Sois complaisant pour ta soeur, tu es né pour la protéger et l'aimer, vas au devant de ce qui peut plaire à son jeune âge. Je pars demain 17 août pour Le Puy et de là je vais voir ta tante de Vertaure, ensuite à Craponne et à Yssingeaux. Tu vois donc que c'est à St-Didier que tu m'écriras. Tu me donneras avec détails des nouvelles de Laure et de ta mère. Tu toucheras toi-même cet argent à la poste. Ta mère le jugera à propos. Adieu mon fils, je t'embrasse de tout mon coeur".

En retour, Alfred et Laure n'hésitent pas à adresser des compliments à leur père dans une lettre non datée¹⁶ :

*"En ce jour, notre voix s'empresse,
cher papa, de te répéter,
tous les voeux que ta tendresse,
à notre coeur a su dicter,
tu surveillais notre jeunesse
pour la préserver de tous les maux,
puissions nous de ta vieillesse,
par mes soins, charmer le repos".*

Les camarades de jeu sont leurs voisins de Latour Maubourg. C'est Just qui évoque leur tendre amitié dans une lettre¹⁷ en mai 1828. Just mentionne les noms de son frère César et de sa soeur Marguerite comme les autres compagnons qui se retrouvent soit à Maubourg ou soit à Paris. Pendant ce temps, les parents discutent dans les salons.

La famille La Fressange semble être très unie et attachée à donner une excellente éducation à ses enfants, gage d'un très bon avenir¹⁸.

IV UNE CARRIERE POLITIQUE LOCALE PROMETTEUSE

La loi municipale du 21 mars 1831 concède le droit électoral à deux catégories d'électeurs, d'une part à ceux *"offrant par le paiement du cens, la présomption d'une indépendante aisance et de l'instruction qui en est la suite ordinaire, d'autre part à ceux présentant des garanties d'expérience et de capacité résultant d'épreuves subies, de marques de confiance déjà reçues de leurs citoyens ou de services rendus à la Patrie"*. Ils sont choisis parmi les plus imposés, un dixième de la population avait le droit électoral dans les communes ayant jusqu'à 1000 habitants.

La loi du 21 mars 1831 rétablit l'élection des conseillers municipaux par un corps électoral censitaire pour six ans renouvelables par moitié tous les trois ans. Le maire et les adjoints sont nommés par le Roi dans les communes de plus de 3000 habitants ; par le préfet dans les communes chefs lieux de département ou d'arrondissement. Ils sont pris obligatoirement au sein du conseil municipal. Cette loi est valable jusqu'en 1848.

A Henry de la FRESSANGE maire de ST-DIDIER LA SEAUVÉ

Le 26 juin 1826, à la suite du décès du maire de la commune, le préfet de la Haute-Loire nomme Henry de la Fressange à la fonction de maire de St Didier La Seauve à l'âge de 35 ans et le 18 mars 1827, le Roi Charles X confirme cette nomination préfectorale. Nous ne connaissons pas les modalités dans le choix de cet homme mais nous pouvons supposer que son oncle Jean François

¹⁶ ADHL 18 J 291.

¹⁷ ADHL 18 J 220.

¹⁸ ADHL 18 J 220 Alfred effectuera une brillante carrière diplomatique comme attaché de légation puis premier secrétaire d'ambassade à Hanovre.

Régis de Sagnard de Sasselange (troisième conseiller de préfecture de la Haute-Loire) ait pu glisser le nom de son neveu au préfet. De plus, les relations de son beau-père amiral ont pu elles aussi intervenir. Le 9 juillet 1826, il prête le serment de fidélité lors sa première présidence du conseil municipal.

La Fressange gère la mairie¹⁹ avec beaucoup d'habileté malgré les nombreuses oppositions communales. Grâce à sa fermeté apprise à l'armée, il réussit dans ses fonctions et ramène le calme dans sa commune. Néanmoins, après cinq ans de fonctions il décide de démissionner le 23 septembre 1831. Une autre version souligne il aurait été démissionné après la révolution de Juillet²⁰. Après l'arrêt de ses fonctions, il continue à participer à la vie municipale avec son mandat de conseiller communal. Le 6 janvier 1832, il décide de fixer son domicile politique à St Didier La Seauve.

La première réalisation de notre nouveau maire est d'importance, avec la construction d'une fontaine en eau continue et l'aménagement de la poursuite des eaux de nouvelles sources vers l'aqueduc de la fontaine (séance du 9 juillet 1826). Le coût total de la fontaine s'élève à 6843 Francs 92 Centimes (séance du 4 décembre 1830). Les sessions du conseil municipal alternent environ tous les trois-quatre mois. Elles présentent peu d'intérêt (vote du budget - nominations ...).

Les années 1828-1829 sont marquées par un conflit entre la mairie et l'hospice de la commune qui se conclut par un accord d'échange de pré, ratifié par une ordonnance de Charles X (séance du 12 décembre 1829). Le 13 juin 1830, le problème de la lenteur de l'acheminement du courrier est soulevé dans une session municipale (résolu en 1839 grâce à son mandat législatif). Le 11 août 1831, il opère le partage de la commune en trois sections pour les nominations au conseil municipal. Le 26 septembre 1831, Dasquemyre devient le nouveau maire de St Didier car La Fressange a démissionné trois jours plus tôt. L'ordonnance royale du 18 mars 1847 nomme La Fressange à la fonction de maire et le 29 août 1847, seize ans après, le nouveau maire prête serment devant son conseil municipal. Il préside à trois reprises ce conseil où malheureusement les dossiers traités présentent peu d'importance. Cependant, nous pouvons retenir quelques éléments notamment l'attribution d'indemnités comme une somme de 50 Francs pour le garde champêtre (le 15 décembre 1847) et une somme de 250 Francs pour le sieur de Cornut pour l'aider à sortir de la misère (le 15 novembre 1847). L'initiative de ces aides revient-elle à son maire? Aucun détail sur le procès verbal ne permet pas de supposer le nom de l'instigateur de ces aides. Le 5 mars 1848, La Fressange est destitué de son mandat municipal (remplacé par Deveyrines le 11 avril 1848) après la révolution de Février.

En conclusion, le mandat de maire est le premier pas vers d'autres responsabilités: membre du conseil général, député voir pair de France, pour celui qui réussit le mieux dans cet exercice²¹. La Fressange représente un bon exemple de promotion politique. Une interrogation demeure sur son démarrage politique : comment a-t-il réussi à s'immiscer dans ce système traditionnel de clientélisme très fermé pour accéder à une nomination locale ? L'hypothèse de l'intervention de son oncle Sasselange, conseiller de préfecture apparaît comme très plausible, compte tenu de l'importance primordiale des parrainages politiques dans toute nomination finale. Cette fonction de maire lui apporte une source de prestige et d'autorité sociale. Cet emploi lui confère peu à peu un "poids" politique local et le rapproche des liens fondamentaux de clientèle dans une nation organisée autour du concept de notabilité. Donc ce notable occupe la première marche de la hiérarchie administrative: maire d'une commune comme certains autres membres de son clan (Alphonse de Sagnard de Choumouroux à Yssingaux de 1814 à 1831 et Pierre Jules de Sagnard de

¹⁹ ADHL 4 M 207 Registre du conseil municipal de la commune de Saint Didier .

²⁰ Selon le livre Mes Mémoires d'Amédée Saint Férreol (page 31 tome III).

²¹ Higgs Nobles, titrés, aristocrates en France après la révolution de 1800 à 1870 (pages 237 à 239).

Sasselange à Craponne de 1810 à 1815) marquant ainsi une certaine continuité familiale. Le conseil général représente également une autre tradition clanique.

B Henry de la Fressange conseiller général de St Didier La Seauve

Après la révolution de 1830, la Charte révisée par l'article 69, prévoit la création "*d'institutions départementales et municipales fondées sur un système électif*". La loi du 22 Juin 1833 décide l'élection d'un conseiller général par canton avec un maximum de trente conseillers généraux par département. Les électeurs sont les personnes qui paient un cens supérieur ou égal à 200 Francs et les membres inscrits sur les listes des jurys²². (par exemple Henry de la Fressange est inscrit sur ces listes en 1844-1845-1847 pour être juré d'expropriation²³).

Pour être éligible, il faut avoir vingt-cinq ans et payer 200 Francs d'impôts dans le département (article 4). Les conseillers généraux sont élus pour neuf ans et le conseil est renouvelable par tiers tous les trois ans (article 8). De plus, les membres doivent prêter serment au Roi (article 12). La fonction principale des conseils généraux est la répartition de l'impôt, consenti par la Nation. Ils contrôlent la gestion du patrimoine par l'administration locale et ils peuvent délibérer sur les dépenses, le budget, et donner leur avis sur les différents services publics dont la charge incombe au département mais aussi voter des centimes additionnels. D'après l'article 7 de la loi du 10 mai 1838, ils peuvent émettre des vœux²⁴.

1) Une présence continue de 1833 à 1848

Le marquis de la Fressange est membre du conseil général de la Haute-loire²⁵ de 1833 à 1848 (année à laquelle son fils Alfred lui succède marquant ainsi une continuité familiale). Il représente le canton de St Didier, toujours élu à l'unanimité (28 voix en 1833, 52 voix sur 54 votants en novembre 1838 et 65 voix en 1842). Il assiste régulièrement aux sessions de ce conseil annuel²⁶ sauf à la session de clôture comme la majorité de ses collègues. Dans ce conseil, il retrouve son cousin germain Alphonse de Sagnard de Choumouroux et tous ses amis légitimistes. Dans un compte rendu des sessions, une mention inattendue et rare est présente : son titre nobiliaire²⁷ (or c'est l'unique référence nobiliaire dans tout le volume). Il appartient successivement aux quatre commissions du conseil général (la première en 1842, la deuxième en 1844, la troisième en 1846 ...). En janvier 1834, les membres du conseil général prêtent un serment de fidélité au Roi dans les termes suivants : "*Je soussigné, membre du conseil de département nouvellement élu par le canton, conformément aux dispositions de l'ordonnance royale en date du 12 janvier dont l'application m'a été notifié par le sous-préfet d'Yssingeaux, déclare par la présente, prête en cette qualité le serment prescrit par l'article 12 de la loi du 31 août 1830 et conçu en ces termes : "Je jure fidélité*

²² Tudesq Les conseillers généraux en France au temps de Guizot 1840-1848 (pages 22 à 23).

²³ Un jury d'expropriation constitue un jury spécial chargé de régler les indemnités résultant de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

²⁴ Tudesq Les conseillers généraux... (pages 22 à 23).

²⁵ Froust de Fronpertuis Analyse des procès verbaux du conseil général de la Haute-Loire... pour la période antérieure à 1841.

²⁶ ADHL 3 M 4/3 et 3 M 6/2.

²⁷ Teixier Qu'est-ce que la noblesse ? (page 440) Lors des honneurs de la cour, bals, présentations, il était d'usage de se présenter sous un titre de courtoisie (sauf ceux de prince et de duc). Sans doute, Henry de la Fressange choisit le titre de marquis lors d'une présentation au roi. La première mention répertoriée de ce titre date du 3 juillet 1821.

au Roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume". La Fressange signe ce texte le 30 janvier 1834 à St Didier²⁸.

2) Les délibérations du conseil général de la Haute-Loire

Les délibérations du conseil général ne sont pas nominatives quand elles sont reproduites dans les procès verbaux mais elles sont nominatives dans les comptes rendus des journaux locaux comme Le Journal de la Haute-Loire. En quelques thèmes, en 1834, un sujet cher au marquis est abordé : les haras. En 1835, la question des enfants abandonnés est omniprésent dans les débats avec la suppression du tour d'Yssingeaux pour permettre la réunion de tous les enfants trouvés dans un seul hospice dépositaire. En septembre 1837, il fait un rapport de spécialiste sur les chevaux avec l'examen des questions concernant les vices rédhibitoires (en ajoutant le tic à la mangeoire, la réceptivité, et la méchanceté) (sic). Ce sont les trois défauts essentiels, trop faciles à dissimuler à l'acheteur d'un cheval ou d'un mulet. Dans la même session, il fait un second rapport sur la culture du mûrier où il présente tous les avantages qui ressortent de cette culture; il demande qu'il soit voté les fonds nécessaires pour la distribution d'un certain nombre de primes aux propriétaires qui s'occuperaient plus spécialement de cette culture et qu'il soit crée dans le département une pépinière de mûriers²⁹. Le conseil général rejette l'une et l'autre de ces propositions pensant que l'intérêt personnel était un mobile suffisant.

En octobre 1837, il est élu député de l'arrondissement d'Yssingeaux et devient une personnalité essentielle au niveau local et apparaît comme un relais entre l'administration locale et les ministères parisiens. En 1839 et en 1842, il est élu à la présidence du conseil général de la Haute-Loire.

Le rôle d'un président consiste à régler l'ordre du jour des séances, à fixer l'heure d'ouverture, et à prononcer la clôture. Il dirige la discussion, accorde ou refuse la parole, peut rappeler à l'ordre les membres qui outrepassent leurs droits dans la discussion. C'est lui qui met aux voix les propositions et les amendements au moment qui lui convient ; compte tenu de l'évolution des débats, de la présence ou de l'absence de certains conseillers. C'est un moyen d'orienter parfois le résultat du vote. Selon l'article 7 de la loi du 10 mai 1838 : "*le conseil général peut adresser directement au ministre chargé de l'administration départementale, par l'intermédiaire de son président, les réclamations qu'il aurait à présenter dans l'intérêt spécial du département ainsi que son opinion sur l'état et les besoins des différents services publics en ce qui touche le département*" donc c'est la possibilité d'émettre des vœux. C'est au président que doivent être adressées toutes les communications que veulent faire des personnes étrangères au conseil général dans son cadre³⁰. En 1839, sous sa présidence, la session développe les thèmes locaux comme la protection de la culture de la betterave et la suppression des stations d'étalons dans le département qui a fait dégénérer la race des chevaux d'une manière très fâcheuse mais aussi la distribution du courrier avec la poste. Le conseil général demande qu'il soit établi un bureau de distribution des postes au moins dans chaque chef lieu de canton (notamment à St Didier). Avec cette exemple, l'effective remontée administrative des problèmes locaux soulevés par les élus municipaux s'opère. En 1841, la session intervient sur les thèmes suivants : la mise en place d'une ferme expérimentale, le problème des enfants abandonnés et le classement des archives (problème de locaux). En 1842, Henry de la Fressange représide ce conseil général avec les thèmes prédominants : secours, routes, haras De 1843 à 1845, les thèmes abordés se regroupent de la manière suivante : bâtiments, secours

²⁸ ADHL 3 M 3/6.

²⁹ Journal de la Haute-Loire daté du samedi 9 septembre 1837 n°36 (page 1).

³⁰ Tudesq Les conseillers généraux (page 174).

départementaux, aliénés, compatibilité départementale, dépenses, détenus, encouragement, enfants trouvés et abandonnés, haras, gendarmerie, instruction, liste électorale, service vicinal et usages locaux. En septembre 1846, il prête un nouveau serment car il vient d'être réélu. Le serment se passe debout et main levée dans les termes suivants : "*Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume*". Les sessions de 1846 et 1847 présentent peu d'intérêt compte tenu de la répétition des thèmes traités. Malheureusement la révolution de Février de 1848 vient stopper les activités du marquis de la Fressange mais son fils Alfred est élu à St Didier pour siéger à sa place au conseil général de la Haute-Loire. Son fils possède deux qualités: la jeunesse et les opinions politiques paternelles.

En conclusion, sa présence dans cette assemblée départementale constitue une marque de considération. Ce prestige explique l'attraction qu'éprouvent les nobles pour la participation à ces conseils où de 1800 à 1870, ils sont toujours massivement sureprésentés par rapport à leur nombre dans l'ensemble de la population. De plus, les anciens officiers qui siègent dans les conseils généraux comptent généralement parmi les gros censitaires. Cependant ces hommes servent singulièrement d'un régime à l'autre³¹. Les députés dans les conseils généraux comptent parmi les membres les plus actifs, prompts à servir d'intermédiaires entre le gouvernement ou l'administration centrale et leur département, à l'excès parfois si l'on en croit certains préfets qui se plaignent de la tendance de certains députés ministériels à vouloir apparaître comme les seuls dispensateurs des faveurs ministérielles³². Le même personnage peut être très influent dans le canton qui l'a élu et ne jouer qu'un rôle effacé au sein de l'assemblée nationale. Abordons désormais les dessous de son élection législative.

V UNE CARRIERE POLITIQUE NATIONALE

A Les élections législatives

La loi électorale du 19 avril 1831 fixe les conditions à remplir pour être électeur et éligible. Elle conserve le suffrage censitaire naguère établi par la Charte de 1814 mais abaisse le cens électoral à 200 Francs et le cens de l'éligibilité à 500 Francs. Pour être électeur, il faut payer au moins 200 Francs d'impôts directs (contribution foncière, contribution personnelle et mobilière, portes et fenêtres, patentes et centimes additionnels) mais ce plafond est abaissé dans les arrondissements qui n'ont pas 150 électeurs. Le cens est réduit à 100 Francs pour les "capacités" (les membres de l'Institut, les officiers retraités). Au total, il y a 168 813 électeurs dont 166 883 paient 200 Francs ou plus d'impôts directs et 1262 paient moins de 200 Francs et 668 "capacités". Ensuite pour être éligible, il faut payer 500 Francs d'impôts directs. Or dans les départements où le nombre des éligibles est inférieur à 50, la liste est complétée par les habitants les plus imposés. En définitive, il y a environ 15 000 Français qui sont éligibles sur une population de 32 569 223 habitants lors du recensement de 1831. De plus, les députés ne reçoivent pas d'indemnité et doivent disposer de ressources personnelles pour vivre à Paris et participer aux travaux de la chambre. Ce sont généralement des gros rentiers et des hauts fonctionnaires.

1) Le temps des revers

³¹ Higgs Nobles... (page 233).

³² Tudesq Les conseillers généraux (page 174).

Le 31 mai 1831, le Roi signe l'ordonnance de dissolution de la chambre. Cinq ans après son retour dans son département natal, Henry décide de se présenter à ces premières élections de la Monarchie de Juillet sous la pression de ses amis.

La loi électorale du 19 Avril 1831 divise en trois arrondissements électoraux la Haute-Loire, correspondant pour une fois aux trois arrondissements administratifs: Le Puy, Brioude, Yssingaux³³.

A Yssingaux, au premier tour (le 5 juillet 1831), Georges de la Fayette obtient 15 voix, Henry de la Fressange 35 voix, Chevalier-Lemore 40 voix, le sortant légitimiste Pierre Antoine Berryer atteint 49 voix et le protégé gouvernemental Augustin Cuoq 57 voix (sur 199 votants pour 235 inscrits). Avant le deuxième tour, les électeurs légitimistes s'agitent et obtiennent le désistement de Chevalier-Lemore et de La Fressange de leur opinion en faveur de Berryer³⁴. De leur côté, les électeurs radicaux de La Fayette se retirent ainsi Berryer bat de justesse Cuoq (candidat "très philippiste") en obtenant 96 voix contre 87 (sur 185 votants) . En conclusion, le grand avocat Berryer ne récupère pas toutes les voix qui sont allées, au premier tour, aux autres légitimistes moins connus mais plus locaux comme La Fressange; Berryer gagne à Yssingaux mais perd au Puy car toutes les voix royalistes ne se reportent pas sur lui sans doute à cause de ses absences et de son désintérêt des questions locales. C'est l'électorat de gauche et son absence qui a fait échouer le candidat officiel Cuoq.

Le président du bureau Waldeck Boudinhon (tendance libérale) prononce un petit discours d'avertissement au nouvel élu en soulignant le serment prêté au nouvel ordre des choses : *"C'est comme Français, qui tiennent à leurs serments et ne peuvent vouloir, pour les représenter, un homme qui serait en opposition avec le Roi, qui nous gouverne et que nous nous sommes choisis"*.

En conclusion de ces élections de 1831, le corps électoral élargi vote au centre droit (Le Puy) à gauche (Brioude) et à droite (Yssingaux).

Le 25 mai 1834, une ordonnance royale dissout la chambre des députés. Henry se présente aux élections pour la deuxième fois (le 21 juin 1834). Au premier tour, Waldeck Boudinhon a 15 voix, le candidat gouvernemental Septime de Latour Maubourg obtient 24 voix, Cuoq 60 voix et Berryer 74 voix. Au deuxième tour, Berryer est élu à une très faible majorité : 118 voix face à 116 voix pour Cuoq et avec 14 % d'abstentions. Berryer gagne difficilement car beaucoup de voix sont recueillies par le candidat légitimiste local le marquis de la Fressange.

Le sous-préfet d'Yssingaux nous décrit à travers ses rapports, les méthodes de prospection politique employée par les candidats : le négociant Tençois, Cuoq se dépense en visites et en cadeaux; Waldeck Boudinhon fréquente les foires ; Latour Maubourg ne compte que sur sa famille pour être élu, or il commence sa campagne quinze jours trop tard ; Berryer est élu depuis 1830 mais séjourne peu en Haute-Loire; enfin, La Fressange va de château en château et de cure en cure pour rencontrer tous les électeurs de l'arrondissement³⁵. Ainsi, nous constatons que chaque candidat cherche à séduire une partie de l'électorat et non la totalité.

³³ Bulletin des lois IX° Série 1° Partie n°37.

³⁴ H. de Carpentier de Changy Le parti légitimiste sous la monarchie de Juillet. Thèse de Paris XII 1980 (pages 81 et 82).

³⁵ Lettre d'Henry de la Fressange à Alexandre de Fraix de Figon datée du 7 mai 1834 qui exprime son point de vue sur l'ambiance des élections. Archives privées de la famille Fraix de Figon. Citons le texte entier de la lettre :

« Mon cher parent,

Plusieurs fois je suis allé pour vous voir à Montfaucon et n'ai pu vous rencontrer. L'accueil amical que me fit M. votre fils fut accompagné de l'espoir qu'il me donna que vous vous souviendriez à l'époque des élections que je suis et l'ami et l'allié de votre maison.

Les élections sont invalidées par l'ordonnance du 11 août 1834, deux versions s'opposent ici : soit Berryer, élu à Marseille et il opte pour cette ville soit par le faible écart des voix et l'importance des électeurs non-inscrits mais ayant votés provoquent l'invalidité de ce scrutin³⁶. Cuoq et La Fressange s'affrontent de nouveau. Le sous-préfet d'Yssingeaux pense que "*le Philippisme de Cuoq est trop récent pour être sincère et que le légitimisme de La Fressange tient à des relations de famille et ne l'empêchera pas de se rallier au gouvernement*". La très petite avance du légitimiste devient la très petite avance du ministériel. Cuoq³⁷ obtient 118 voix contre 114 voix à La Fressange avec 10% d'abstentions (le 7 septembre 1834). Le résultat est également attaqué mais aucune suite n'est donnée³⁸.

2) Le temps des succès

L'ordonnance du 3 octobre 1837 prononce la dissolution de la chambre. La Fressange l'emporte facilement avec 189 voix face à Cuoq 131 voix sur 327 votants pour 356 inscrits et 10% d'abstentions (le 4 novembre 1837). Le centre perd son siège au détriment d'un candidat légitimiste modéré bientôt rallié³⁹.

Un article de journal relate les célébrations locales liées à ce premier succès électoral qui en appelle d'autres⁴⁰.

Molé fait dissoudre la chambre le 2 février 1839 après la formation d'une coalition contre lui autour de Guizot, Thiers, Odilon Barrot, c'est-à-dire les chefs des trois principaux partis du centre droit et du centre gauche. En effet, la chambre, en réponse au discours du trône discute puis vote l'adresse ; le ministère Molé du 15 Avril ne trouve que 211 voix (dont celle du marquis de la

Ma conduite a toujours été franche et loyale, je réclame donc votre concours et toute votre assistance. La première chose qu'un parti doit faire, c'est d'inspirer une grande confiance dans sa probité politique ; en conséquence je dois compter sur des promesses solennelles qui m'ont été faites et qui même n'étaient pas conditionnelles. Au reste ce serait parjurer inutilement et avec préjudice pour la cause qu'on voudrait voir triompher, car il est constant que toute mon influence ne pourra obtenir des électeurs qui me feront l'honneur de me porter de prime abord qu'ils déversent leurs voix en faveur de M. Berryer. C'est un aveu que je dois faire afin qu'aucun reproche ne me soit ultérieurement adressé. Il s'en suivrait donc que l'arrondissement d'Yssingeaux, le vasselage relativement à la maison de Maubourg sera établi pour long-tems (sic), ou bien la dictature humiliante de Cuoq. Choisissez tandis que moi je ne peux et ne pourrais qu'indiquer que je suis tout votre ouvrage ; et par conséquent obligé de marcher selon les vœux de mes mandataires.

Mon élection ne réussissant pas, où chercherez-vous dans notre pays le noyau d'un parti indépendant, d'un parti qui combattra le monopole, qui appellera la réforme électorale et l'abolition du serment dans les assemblées politiques ? Où le chercherez-vous ? Dis-je : nulle part. Il sera fondu, dispersé et s'il arrive un moment de crise où vous l'appeliez, il ne vous répondra pas, nous serons devenus bourg pourri ! Qu'on réfléchisse donc bien et qu'une opiniâtre coupable ne perde pas tout. C'est ma conscience qui vous parle et non mon intérêt.

Il m'est revenu qu'on faisait courrir le bruit que l'administration serait tentée de m'appuyer, c'est une infâmie, c'est une manoeuvre indigne et une trahison, je renie et renierai toujours tout secours qui me viendrait de ce côté. Je désirerais que cet appui fut officiellement annoncé afin d'avoir l'occasion de faire mettre dans le journal ce que je pense à ce sujet ! Je crois qu'ils seraient dégoutés une fois pour toute de feindre d'être pour moi.

Recevez mon cher compatriote et cher parent l'assurance de mon estime et de mon amitié. Mes hommages respectueux à madame de Frays. Mes franches amitiés à votre fils.

St Didier, Haute Loire, par Monistrol

7 mai 1834

Lafressange »

³⁶ A. Rivet Elections, électeurs, élus de 1815 à 1848 Cahiers de la Haute-Loire 1986 (page 202).

³⁷ Augustin Cuoq, de Tence, éternel adversaire de la Fressange.

³⁸ ADHL 3 M 3/9.

³⁹ A. Girard La chambre des députés en 1837-1839 composition, activité, vocabulaire (page 32) où il cite le comte de Montozon (Nord) comme un autre rallié notoire.

⁴⁰ Article extrait du journal La semaine d'Yssingeaux repris par le Journal de la Haute-Loire daté du 16 décembre 1837.

Fressange car les sirènes du "toryisme" (ralliement) ont réussi à obtenir son vote) pour l'approuver face à 208 voix contre. Cette faible majorité incite le Roi Louis-Philippe à dissoudre la chambre après la démission du cabinet Molé.

A Yssingeaux, La Fressange, seul candidat⁴¹, obtient 98 % des suffrages soit 234 voix sur 241 votants pour 344 inscrits avec 30 % d'abstentions le 2 mars 1839. Progressivement, il continue à se rapprocher du gouvernement sans être définitivement rallié.

Depuis le 1 Mars 1840, le ministère Thiers gouverne et La Fressange appartient à ce courant politique. Après la chute de Thiers et la dissolution de la chambre le 12 juin 1842, il se présente sous le drapeau de toutes les oppositions réunies⁴². Il obtient 202 voix soit 60 % des suffrages sur 331 votants pour 364 inscrits ; Cuoq à 50 voix et Dumolin⁴³ 61 voix, le 9 juillet 1842.

L'opinion selon laquelle être issu d'un lignage distingué, ne l'empêche pas d'avoir pris conscience des entraves qu'il y avait à rester confiné dans le camp légitimiste peut expliquer son total ralliement au gouvernement⁴⁴.

L'ordonnance royale du 6 juillet 1846 dissout la chambre. A Yssingeaux, La Fressange⁴⁵ bat son éternel adversaire Cuoq avec 272 voix soit 73 % des suffrages sur 362 votants pour 409 inscrits contre 80 voix pour son malheureux concurrent malgré 8% d'abstentions, le 4 août 1846. Cette élection est très agitée car de nombreuses attaques personnelles s'échangent entre les protagonistes, La Fressange emploie la technique du silence face à n'importe quelles attaques car il ne répond pas aux calomnies de Cuoq, seul son "chansonnier" Cyr exprime son dégoût pour ses basses manoeuvres politiciennes.

En Haute-Loire, les trois candidats ministériels soutenus par l'administration sont élus. En août 1846, le préfet écrit au ministre ceci : *"C'est la première fois que la Haute-Loire envoie tous ses représentants parmi les conservateurs"*⁴⁶.

Néanmoins son temps politique se termine avec la proclamation de la République le 24 février 1848. Le décret du suffrage universel est pris le 5 mars 1848. Le 23 avril 1848, la nouvelle assemblée nationale est élue sans notre homme qui a tant apporté à son département⁴⁷.

B Au sein des luttes parlementaires

Au 1 janvier 1838, la moyenne d'âge des députés est de 48 ans⁴⁸. A 46 ans, le marquis de la Fressange appartient à la catégorie des 40-49 ans (soit 41,4%) et des propriétaires rentiers (soit 14,4%). Dans cette chambre, 35 % de ses représentants sont issus de la noblesse (la Haute-Loire fournit deux députés nobles sur trois) et 48,1% des députés sont conseillers généraux. Beaucoup de députés ne siègent même pas 55 heures par mois en séance mais il n'existe pas de liste nominative des présents et des absents. Sur 457 députés, 37% observent le silence or notre candidat semble se rattacher à cette fraction.

1) Une timide participation parlementaire avec comme exemple la séance du 25 mai 1838

⁴¹ ADHL 3M3/10.

⁴² ADHL 3M3/10.

⁴³ Dumolin ou Dumoulin, maire de Saint Jeures.

⁴⁴ Higgs *Nobles...* (page 227).

⁴⁵ ADHL 3M3/10.

⁴⁶ A. Rivet *La vie politique en Haute-Loire (1815-1974)* (page 67). Archives Nationales F1 CIII.

⁴⁷ Son éternel adversaire Cuoq l'accuse de persécution politique dans une lettre datée du 5 décembre 1848. ADHL 6M93.

⁴⁸ Girard *La chambre des députés* (pages 13-19-21-137) La moyenne d'âge était de 53 ans en 1827, de 46 ans en 1831, de 49 ans en 1846.

Lors de cette séance, notre député intervient sur un sujet cher à son coeur: l'élevage des chevaux. Il parle longtemps sur le rapport de la commission relatif à l'administration des haras et s'étonne des difficultés éprouvés à acheter 5 291 chevaux pour l'armée (dans un pays qui possède 1 200 000 chevaux). De plus, il est favorable à l'intervention de l'état dans l'éducation des chevaux. Ensuite il vote pour l'allocation de 1 920 000 Francs demandés par la commission en émettant le voeu suivant: cette somme serait exclusivement employée à la formation de 5 haras proprement dits qui seraient répartis sur le sol de la France selon l'intérêt des localité. En conséquence, certains haras seraient supprimés et ces fermetures pourraient débloquent la somme suivante de 500 000 Francs permettant ainsi une meilleure utilisation.

Notre homme a été deux fois rapporteur de pétitions. Il s'exprime peu à l'assemblée car ses compétences se limitent à dans certains domaines (en 1837-1838, ils sont 169 députés à ne jamais prendre la parole même pour s'exprimer très brièvement⁴⁹).

2) Les votes du député de la Haute-Loire de 1837 à 1848

Pour comprendre son ralliement, il est nécessaire de nous souvenir du contexte historique. En 1839, près de la moitié des députés (219 sur 457) se rassemble dans le groupe ministériel, affaibli par la sécession des trente doctrinaires qui suivent Guizot dans l'opposition. Pour atteindre la majorité absolue nécessaire, Molé doit essayer de rallier une quinzaine ou une vingtaine de députés (soit parmi les 14 membres du tiers parti, les 62 membres du centre gauche, les 21 légitimistes ou les 31 députés inclassables).

Pour s'assurer de la fidélité d'un député, Molé dispose de moyens de pression et de séduction: comme le contrôle de la carrière des fonctionnaires, l'attribution de places, de crédits et de décoration aux députés et à leurs clients en échange du soutien du candidat dans les différents votes.

La fonction d'un député doit avant tout satisfaire ses électeurs. Or souvent le député est accusé de "vendre" son vote contre de l'avancement ou même contre des nominations de ses protégés⁵⁰.

Le député idéal d'après les théoriciens libéraux, possède une ambition qui se borne à enlever des subventions pour les ponts, les écoles, les églises⁵¹. Pour être réélu, La Fressange cherche à obtenir les subventions demandées aux ministères. Or en cas d'animosité entre les deux parties, La Fressange peut perdre la confiance de ses électeurs. A partir de ce raisonnement, le ralliement de La Fressange peut s'expliquer: la conciliation avec le régime permet d'obtenir des résultats concrets en vue d'une éventuelle réélection. Le 20 février 1840, il vote contre la dotation du Duc de Nemours. A l'occasion du mariage projeté entre le duc de Nemours (deuxième fils de Louis-Philippe) et la princesse Victoire de Saxe-Cobourg, le ministère demande une dotation annuelle de 500 000 Francs pour les dépenses du mariage et un douaire de 300 000 Francs pour la princesse en cas de veuvage. Ce projet est mal accueilli dans la presse et le public. La chambre des députés le rejette (le Roi est très affecté et prend un nouveau chef de cabinet Thiers). Le 1 février 1841, il vote pour les fortifications de Paris. Le ministère décide de fortifier Paris et d'affecter un crédit à cette entreprise sur la base d'un système de forts isolés entourant Paris, sans enceinte continue. Les amendements se succèdent mais sans succès car la loi est adopté par 237 contre 162 voix. En 1842, il vote contre l'adjonction des capacités. La proposition consiste à étendre le droit électoral aux citoyens inscrits

⁴⁹ Girard La chambre des députés (page 136).

⁵⁰ Girard La chambre des députés (page 132).

⁵¹ Girard La chambre des députés (page 132).

sur la liste du jury c'est-à-dire l'abaissement du cens à 100 Francs soit 200 000 électeurs nouveaux entraînant une augmentation du nombre de députés de 459 à 538. L'ensemble de cette proposition est rejeté par 252 contre 154 voix. Dans ce vote, il ne suit pas le gouvernement. En janvier 1845, il vote pour l'indemnité Pritchard. L'ex-consul anglais à Tahiti, Pritchard est arrêté et expulsé vers l'Angleterre car il est accusé d'intrigues, d'être un provocateur d'insurrections, d'être un faux commerçant. Le cabinet anglais demande réparation. Cette indemnité est votée par 205 voix et 197 contre sur 459 membres. L'affaire Pritchard est un argument efficace de tension pour l'opposition contre le ministère de Guizot qui affecte trop de dédain pour l'opinion publique. Le nom de "Pritchardistes" reste attribué aux députés qui avaient voté l'indemnité et ils sont considérés pour l'opposition comme des inconditionnels du ministère, des intrigants dont le vote n'est qu'un moyen d'arriver⁵². Le cabinet les considère comme de solides soutiens qui lui permettent de poursuivre sa politique. Le 3 mai 1845, il vote contre les congrégations religieuses. En 1846, il vote contre les incompatibilités et le 21 avril 1847, il vote contre la proposition relative aux députés fonctionnaires⁵³. Cette proposition déclare incompatible le cumul du mandat parlementaire et de la plupart des fonctions publiques.

⁵² A.Saint Féreol Mes mémoires (tome III page 31) Il évoque dans son livre la vie d'Alfred de la Fressange fils du député en citant un extrait du livre Les tables de proscription et du pilori (ayant comme auteurs Victor Hugo, Pascal Duprat, et Victor Schoelcher...) : « Lafressange roturier qui s'affuble du titre de marquis, légitimiste ou orléaniste ou bonapartiste, suivant les circonstances ; besogneux enrichi par mariage d'argent, et demandant un râtelier quelconque, fils d'un ex-député Pritchardiste, mort de chagrin pour ne pas avoir été fait sénateur du bas empire, inspirateur des déportations de braves ouvriers coupables de ne s'être point courbés devant sa toute puissance cantonale. » Ce paragraphe souligne toute l'animosité qui entoure cette famille de politiciens.

⁵³ Les votes du député de la Fressange sont extraits de l'article biographique mentionnés par Bourloton dans son Dictionnaire des parlementaires (tome III page 528). Ces votes ne comportent pas d'explication. Une lettre contenue dans les archives privées de la famille de Fraix de Figon écrite par Henry de la Fressange à Alexandre de Fraix de Figon datée du 5 mars 1844 souligne plusieurs points importants : Les amitiés familiales et politiques, les combats électoraux, les techniques politiciennes, l'explication de son non vote sur la loi d'enseignement, ses principes religieux et monarchiques et les cooptations locales en guise de remerciement. Citons : « Mon cher ami et parent, Vous avez eu un tort grave, car, d'après ma lettre à Adolphe, vous ne pouviez ignorer ma manière de voir relativement à la loi sur l'enseignement. C'est à moi que vous deviez envoyer la pétition.

Quinze ans, quinze ans de combats électoraux devraient, mon ami, nous mettre à l'abri de ces secousses montanées qui font tant de mal entre gens qui s'aiment et s'estiment. Un mauvais article de journal est apparu et a failli altérer l'homogénéité si nécessaire dans un camp comme le nôtre, camp entouré de tous côtés par des adversaires adroits, astucieux et entreprenans : adversaires dont le rôle est de chercher à nous tuer les uns par les autres. Qu'entre nous, s'il y a lieu de le faire, nous nous expliquions vivement : mais instruire le public de nos discussions, mettre nos ennemis dans le secret de nos querelles, c'est une faute immense ! Nous nous otons la magie de notre force, l'unité !

Soit pour le présent, soit pour l'avenir, nous n'avons rien de mieux à faire que de rester fermes dans nos voies d'affection et de tendances politiques. C'est notre intérêt à tous. Comprenez le bien, sans cela nous ne faisons plus corps et ne comptons plus dans l'arrondissement. Cette vérité est si grande, qu'il faudrait rester unis même quand je ferai des fautes, parce que mes amis pourraient toujours me rappeler le bon chemin ; tandis qu'ils ne pourraient jamais revenir à être ce qu'ils sont, s'il y avait chez-nous une panique de désaffection. J'ai dit tendances politiques : je vais expliquer ces mots. Je ne crois au parlement pour quelque chose de plus sérieux que de défendre tel ou tel gouvernement qui passe ou ne passe pas ; je me crois député pour maintenir l'ordre social parmi nous, pour empêcher que nous devenions un bourgpourri des doctrines révolutionnaires inhérentes aux hommes d'affaires pour empêcher enfin que nos positions sociales et celles de nos enfans ne soient dévorées par tous ces ambitieux de bas étage. Ces sentimens doivent vous dire combien je dois être opposé à cette loi d'enseignement, loi fondant, organisant le désordre, appelant à la surface toute une révolution dans les principes religieux et monarchiques. C'est une calamité qu'il faut combattre, rien au monde ne me fera reculer en cette occasion.

Ah! comme vous avez fulminé hautement contre votre ami sans l'entendre. Vous n'avez même pas cherché à lui supposer ce que certains députés ont fait : quelques uns n'ont appuyé le ministère que parce qu'ils ont compris que la majorité lui était acquise.

Répondez-moi de suite aux lignes suivantes.

Vous consulerez nos amis de Montfaucon, si vous ne pouvez me fixer sur la chose demandée.

En conclusion, la masse des députés est issue d'arrondissements sans tendance bien définie. Elle hésite entre un choix antinomique : soit se ménager une popularité flatteuse d'opposant soit se ménager les bonnes grâces des ministres et donc assurer leur réélection. Le soutien de La Fressange au gouvernement met longtemps à se marquer.

C Les initiatives locales

D'après ses concitoyens, La Fressange possède une très bonne réputation car il cherche à faire le bien dans son pays natal en aidant les malheureux grâce à sa bourse et à ses influences. Toute personne qui le sollicite, reçoit un accueil attentif et la recherche d'une solution⁵⁴.

1) La religion

En cas de besoin pécuniaire important, il n'hésite pas à écrire au Roi et à la Reine pour obtenir une aide financière pour le fonctionnement des églises. Le 4 mars 1838, le Roi donne sur son intervention 500 Francs à l'Evêque du Puy et la Reine accompagne cette démarche en offrant 300 Francs à la commune de St Victor Malescours pour la réparation de l'église. Le 21 mars 1839, il obtient 500 Francs de secours pour l'église de St Didier. En 1845, après son intervention en haut lieu, le gouvernement donne un tableau de Debouloz appelé "Descente de croix" pour l'église d'Yssingaux⁵⁵. Ensuite, il fait offrir un tableau de Chopin à son église natale.

En conclusion, le député d'Yssingaux oublie rarement d'aider le clergé local car il représente un de ses principaux soutiens dans une région très catholique.

2) L'aménagement de l'arrondissement

Il cherche à améliorer la circulation des personnes et des biens dans son département. Dans cette optique, il favorise la construction de ponts pour désenclaver les communes renfermées. Le 8 juin 1837, il obtient une subvention de 30 000 Francs pour construire un pont suspendu au-dessus de la Loire entre Bas et Monistrol. De même, il insiste sur les réparations des routes pour favoriser l'établissement de lignes de transports régulières. En décembre 1838, le ministère des Travaux Publics accorde un secours de 1000 Francs à St Didier La Seauve et un autre de 800 Francs à St Voy pour réparer les dégâts provoqués par les inondations⁵⁶. Autre thème abordé, il envisage d'accélérer le développement de l'agriculture moderne. Les réalisations locales en matière administrative se concentrent sur quelques points : l'école, la poste, la gendarmerie.

Voici le fait : une perception est vacante à Retournac : elle rapporte 1 414 Francs, aucun surnuméraire du département ne peut l'avoir, vu qu'ils n'ont pas deux ans de surnumérariat. Elle sera donnée à quelqu'un qui se trouvera dans les catégories ou à un surnuméraire étranger au département. Or, comme je veux placer là un ami, indiquez-moi quelqu'un qui soit dans les catégories (sic). Il faut 7 ans de service militaire, ou 7 ans de service administratif. Un expert géomètre est aussi dans la catégorie : ne perdez pas de tems (sic). Parlez en à Labruyère, à Chazotte, à Lagrevol, si vous ne pouvez me désigner quelqu'un.

Ne perdez pas de tems.

Adieu mon ami, votre ami pour la vie. Mes respects à vos dames.
J'embrasse votre fils et M. de Vazeille.

Lafressange 5 mars 1844 »

⁵⁴ ADL CHA MS 1285 et 1295.

⁵⁵ Revue Per Lou Chamis n°30

⁵⁶ Journal de la Haute-Loire du 19 décembre 1839.

Le 8 mars 1838, le député La Fressange demande trois maîtres de la congrégation des Frères de la Doctrine Chrétienne à Monistrol au ministre de la Santé Publique. Fin 1839, le dossier de l'école de St Didier est discuté au sein du conseil municipal avec beaucoup d'âpreté sur le sujet de l'acquisition d'une maison pour l'héberger. Finalement une somme de 13 000 Francs est dégagée pour cette acquisition. Le 11 avril 1847, il reçoit 1 800 Francs pour l'école Ste Anne à St Pal auprès du ministère de l'Instruction Publique. En octobre 1839, il reçoit l'accord du ministère pour la création d'une direction de la poste à St Didier car il se plaint de la lenteur de l'acheminement du courrier (un à deux jours de délai). Cette action⁵⁷ est significative car son mandat législatif lui permet de faire aboutir les problèmes déjà soulevés lors de son ancienne fonction municipale. De plus, il est à l'origine de l'implantation d'une brigade de gendarmerie à cheval à St Didier à la place d'une brigade de gendarmerie à pied (moins efficace et moins rapide dans ce canton vallonné). A son décès, une de ses maisons servira de caserne de gendarmerie.

Ce mandat de député permet de résoudre efficacement les problèmes rencontrés au cours de sa fonction municipale, d'aider les autres communes dans leur aménagement⁵⁸.

3) Les cas individuels

Tout solliciteur est écouté et encouragé à approfondir les explications de son problème. La Fressange cherche à répondre aux attentes de ses interlocuteurs grâce à ses fonctions communales, cantonales et nationales. Il intervient sans cesse auprès de l'administration pour obtenir une bourse, une place, une décoration... A travers une partie de sa correspondance, nous retrouvons quelques traces de ses intercessions : la veuve de Panhol demande l'octroi d'une bourse pour l'entrée de son fils à l'école de St Cyr; il fait accorder une place d'élève du gouverneur à la cour royale pour Dubreuil le 23 juin 1840. Le maire d'Yssingaux Dufaure sollicite son aide pour obtenir une place de juge d'instruction à Yssingaux. Sa famille proche et lointaine n'est pas oubliée dans ses entremises. Le 16 octobre 1839, Charrel (officier de la légion d'Yssingaux) vieil ami de la famille demande un secours pour sa fille et sans doute l'obtient-il ? Le 27 février 1842, Françoise de Vertaure (sa tante née de Sagnard de Sasselange) lui demande de l'aide pour faire augmenter la pension militaire de son mari tout en lui rappelant leur lien de parenté dans sa lettre. Le comte Ernest de Sagnard de Choumouroux demande, par son intermédiaire, une autorisation pour la délivrance d'une coupe de bois. Le 31 janvier 1846, cette autorisation de prélèvement de bois de construction dans les domaines de St Eulalie dans la forêt de Bonnefoy, est refusée par l'administration des Forêts. La Société Académique du Puy est le lieu où se retrouvent les familles La Fressange et Choumouroux (père et fils). Elle bénéficie d'une aide de 250 Francs, le 15 juillet 1837 grâce à l'intercession du marquis de La Fressange (député et conseiller général) et des autres députés de la Haute-Loire. Le conseil général de la Haute-Loire n'oublie pas d'aider régulièrement et financièrement cette société sur proposition de ses membres⁵⁹.

La Fressange cherche à aider toutes les personnes proches ou lointaines qui le sollicitent pour appuyer leur demande de secours.

⁵⁷ Archives privées de la famille de Fraix de Figon, une lettre de la Fressange à Alexandre de Fraix de Figon datée du 16 décembre 1839 résume la situation en quelques points, citons : « ...au mois de juillet je demanderai un bureau de distribution pour Riotord. Quant à Montfaucon il correspondra directement par Saint Didier pour le courrier de Paris et cela en voiture de Saint Etienne tous les jours. C'est l'avantage de Montfaucon, la malle de Paris arrive à 6 heures du matin, vous aurez le courrier à trois heures. »

⁵⁸ ADHL 18 J 291.

⁵⁹ Journal de la Haute-Loire du 15 juillet 1837.

D Une participation appuyée au mouvement carliste

1) Essai de définition du carlisme

Le carlisme représente le nom donné aux partisans de Don Carlos de Bourbon prétendant au trône d'Espagne après la mort de son frère Ferdinand VII (1833) et de ses descendants.

Les carlistes invoquent le respect de la loi salique abrogée par Ferdinand en faveur de sa fille Isabelle II. Ce principe de légitimité correspondant à un traditionalisme politique et religieux trouve des adeptes dans le clergé et la paysannerie. En France, les carlistes placent leur espoir dans le duc de Bordeaux appelé Henri V après la mort de Charles X en 1836 et en sa mère, la duchesse de Berry (véritable chef du clan des Bourbons).

La plupart des "Henriquinistes" (surnom donné aux partisans d'Henri V) résume le légitimisme à la célébration de quelques fêtes symboliques (21 Janvier, 14 Février, Saint-Louis ou Saint-Henri) et à quelques complots à la sortie de coteries.

Mais, le "parti légitimiste" sait innover en militant pour une monarchie plus libérale (avec Chateaubriand) voire plus démocratique en élargissant le droit de suffrage (avec Berryer et Genoude). Néanmoins, sa division sur ces questions essentielles reste sa principale faiblesse tout comme les questions de personnes. Le légitimisme n'est jamais parvenu à proposer, par de là, la restauration d'un Prince de la branche aînée des Bourbons, des solutions stratégiques au moins convergentes.

2) Le carlisme en Haute-Loire.

André Jean Tudesq évoque l'influence du carlisme à Yssingaux dans sa thèse Les grands notables en France⁶⁰ (page 169) citons : *"L'arrondissement d'Yssingaux était dominé par des notables légitimistes qui préféraient l'appui préfectoral à la réunion des oppositions de droite et de gauche; le conseiller général Labatie, issu d'une famille libérale et lui-même très constitutionnel, dénonçait en 1841 "cette fraction légitimiste qui, profitant de quelques avances que le gouvernement lui a faites à divers époques, n'a paru se rallier à lui que pour exploiter ses bonnes dispositions au profit de son ambition privée : c'est l'école créée dans notre pays par monsieur le marquis de la Fressange, député à Yssingaux, légitimiste, dans la Haute-Loire, ministériel à Paris"*. Labatie⁶¹ souligne l'ambiguïté de la position électorale du marquis de la Fressange et son opportunisme. Les conseillers nobles (ou prétendus nobles) sont légitimistes mais parfois ils sont considérés comme légitimistes ralliés mais d'un ralliement dont l'ambiguïté leur permet d'être ministériels avec l'administration préfectorale ou le gouvernement et légitimistes avec leurs électeurs assurant ainsi leur réélection. Parfois certains légitimistes ont tendance à se rallier car ils doutent d'un retour de la branche aînée au pouvoir.

En mars 1840, le clan carliste vellave s'articule autour de son chef le marquis de la Fressange mais aussi Berryer (député de la Haute-Loire jusqu'en 1834 et brillant orateur) et le baron Pierre de Croze-Montbrizet (membre du conseil général à Brioude de 1839 à 1841) et des membres suivants : Alphonse (député de la chambre introuvable, maire d'Yssingaux et conseiller général) et Ernest de Sagnard de Choumouroux (qui succède à son père comme maire d'Yssingaux et conseiller général), Alexandre de Fraix de Figon père (maire, conseiller d'arrondissement d'Yssingaux dès

⁶⁰ Archives Nationales F1 B1 170 (1) Dossier des préfets de la Haute-Loire.

⁶¹ Jules de Labatie est conseiller général de Vorey-sur-Arzon de 1841 à 1852 et de 1861 à 1870 puis de 1871 à 1877 (il succède à son père Léon de la Labatie membre du conseil général de 1836 à 1841 puis conseiller de préfecture du Puy-en-Velay à partir de 1841) et l'adversaire de la Fressange au sein de cet assemblée.

1810 et président de ce même conseil du 5 août 1824 à 1827, parent de la famille de la Fressange par mariage avec la famille de Sagnard du Vernet) et Adolphe de Fraix de Figon (maire et conseiller général de Montfaucon de 1842 à 1848), Alphonse Pipet (conseiller municipal à Yssingaux), Faure Varenne (conseiller municipal à Yssingaux), Henri Mabilie de Bronac père (conseiller général de Montfaucon de 1833 à 1838, conseiller d'arrondissement d'Yssingaux dès 1830) et son fils (conseiller général de 1848 à 1867), Charles Joseph et Paul Dufaure de Citres (maire à Dunières), Joseph du Peloux de Saint Romain (maire, conseiller d'arrondissement d'Yssingaux dès 1810) et James du Peloux de St Romain (maire à St Romain Lachalm), Jean-Claude de Favier de la Chomette (conseiller général de Bas-en-Basset de 1833 à 1839), Pierre-Louis Chevalier (président du conseil d'arrondissement d'Yssingaux le 21 juillet 1836, conseiller d'arrondissement d'Yssingaux de 1833 à 1839 et conseiller municipal à Yssingaux) mais aussi Augustin de Luzy (conseiller général de 1816 à 1829), Montagne, Versilhac, Auguste de la Bruyère (président du conseil d'arrondissement d'Yssingaux de 1845 à 1849 et membre de ce même conseil jusqu'en 1858), Jean Clavaron (membre du conseil d'arrondissement de Bas-en-Basset de 1843 à 1851). Tous ces noms sont extraits d'une correspondance entretenue par Jules Quioc, juge de paix (cousin au notaire Venard de Tence) avec La Fressange car il lui écrit pour adhérer à ce clan carliste⁶². Plus tard, dans un rapport daté de 1843, le sous-préfet d'Yssingaux nous rappelle dans un rapport⁶³ au préfet l'influence de ce mouvement carliste : *"Le parti légitimiste est le seul des partis d'opposition qui par le nombre de ses membres, leur fortune, leur considération et la popularité dont ils jouissent, ait une consistance et une importance réelle"*.

En conclusion, le légitimisme est d'abord et avant tout une fidélité dynastique à la branche aînée des Bourbons où les nobles croient plus ou moins longtemps à un prochain rétablissement de cette dernière. Ces nobles légitimistes retrouvent entre eux leurs valeurs ancestrales et leurs traditions pour les transmettre à leur descendance.

VI UNE ESQUISSE DE PORTRAIT⁶⁴

L'administration (préfet et sous-préfet) remplit à chaque élection et à chaque événement significatif une note confidentielle sur les personnes mêlées à ces élections.

1) L'opinion de l'administration

En 1833, La Fressange est élu au conseil général de la Haute-Loire *comme "un légitimiste modéré qui participe au système du gouvernement"* et le sous-préfet d'Yssingaux approfondit : le marquis de la Fressange affecte parfois le libéralisme et qu'on tirera peut-être de lui meilleur parti qu'espéré. En effet, l'administration cherche à appréhender et à analyser les opinions politiques du nouveau venu dans l'échiquier local. Le sous-préfet d'Yssingaux rencontre notre candidat dans les salons et questionne insidieusement le marquis sur ses intentions. Ensuite, les renseignements sont collationnés pour permettre de dresser un portrait politique assez réaliste à mettre en avant pour la hiérarchie. Le 17 janvier 1834, le sous-préfet d'Yssingaux ébauche ce portrait à son supérieur. Citons :

"La Fressange, gendre du vice-amiral Rosily-Mesros a depuis la mort de son beau père, une position de fortune faite, il est peu considéré au mieux sous le rapport de la capacité morale et ne jouit d'une certaine influence que dans son canton. La Fressange n'a pas de principe politique

⁶² ADHL 18 J 291.

⁶³ ADHL 2M2/3.

⁶⁴ ADHL 3M3/9-3M6/1-3M6/2.

tantôt il se dit légitimiste, tantôt libéral selon qu'il le croit convenable aux intérêts de son ambition, à la chambre il siégerait sur les bancs de la majorité quelle quelle soit mais à la première chance favorable à la branche aînée il serait à craindre qu'il n'échappât au gouvernement". Ce sous-préfet analyse sa position de fortune puis sa moralité très basse contrairement à l'avis de ses anciens supérieurs militaires et il remarque son influence cantonale. Il interprète ses opinions politiques marquées par leur l'instabilité. Quelques recommandations sont nécessaires pour tenter d'interpréter les tendances politiques attribuées par l'administration : "Le caractère politique attribué "confidentiellement" par le préfet n'est pas un critère à suivre aveuglément : par "conservateurs", les préfets entendent "ministériels" ce qui explique en 1842 la mention "opposant modéré" donnée à des conseillers généraux en 1833 comme "conservateurs" et il s'agit le plus souvent de partisans de Thiers et du centre gauche. Mais les préfets qualifient de "conservateurs" ou de "constitutionnels" les conseillers qui n'avaient pas d'idées politiques et qui ne tenaient pas à en manifester⁶⁵. A chaque élection, des influences diverses (notabilités locales, la presse, l'administration...) cherchent à orienter le scrutin. Les préfets à travers leurs rapports insistent souvent sur le rôle joué par leurs sous-préfets dans les élections locales. Or ces deux personnes ne comprennent pas toujours la situation locale du même point de vue. Le préfet recherche l'entente avec les notables de toutes nuances et peut faire preuve d'une relative indépendance au nom même de l'efficacité. Mais un sous-préfet, ambitieux, au contraire, doit rechercher des "patrons politiques", députés, pairs de France, voir conseillers généraux; lorsque la tendance locale sur laquelle il prend appui, est battue dans les élections car il risque souvent d'être sacrifié au nouvel élu. En janvier 1834, le préfet de la Haute-Loire envoie un rapport à son ministre "calqué" sur le rapport du sous préfet. Citons : *"Le marquis de la Fressange, ancien militaire, ancien maire de St Didier la Seauve possède une assez belle fortune. Marié, il a un enfant. Il s'agite beaucoup pour parvenir à la députation. Ses principes politiques ne sont pas prononcés. Il se dit constitutionnel mais ses liaisons précédentes permettent de croire qu'il conserve de grands souvenirs de la légitimité. Parent des carlistes prononcés de cet arrondissement, il compte sur leurs suffrages et sur ceux de leurs adhérents. S'il faut l'en croire, il siégerait à la chambre auprès de nos amis, de nos institutions"*⁶⁶.

Les grades militaires (ancien officier de cavalerie), la gestion d'une municipalité et une fortune importante, permettent de mener un grand train de vie tout en donnant du prestige à la noblesse qui se consacre à la politique. La population retrouve dans notre candidat, des réflexes ancestraux de vénération pour le chef militaire et le châtelain. Grâce à sa famille et à son réseau d'influence, notre homme prend lentement une importance politique. Sous l'appellation : *"Parent des carlistes prononcés de cet arrondissement"* nous devons penser à son cousin Alphonse de Sagnard de Choumouroux, ancien maire d'Yssingaux, député à la Chambre Introuvable de 1815 et conseiller général du canton d'Yssingaux. Le château de Choumouroux constitue le lieu de rendez-vous des coteries carlistes de l'arrondissement où l'avocat Berryer, chef de file du mouvement légitimiste, passe régulièrement visiter ses amis. Le 14 février 1834, une note du préfet au ministre de l'Intérieur et des Cultes souligne les tentatives d'analyse de l'opinion politique du candidat déclaré: "La Fressange, s'il faut l'en croire, est libéral, assertion sur laquelle il n'est pas trop permis de compter". Le 22 février 1834, une note du sous-préfet au préfet précise l'organisation de sa campagne électorale et la progression de sa candidature : *"A force de voyager, de caresser, de promesses et partout à force de dîners il a accaparé tous les électeurs de son canton, à quelques six ou huit voix près, il a par les mêmes procédés accaparé tout le menu fretin carliste des autres cantons. La Fressange rencontre personnellement chaque électeur grâce à des dîners. Ses*

⁶⁵ Tudesq Les conseillers généraux (page 58)

⁶⁶ ADHL 5M1.

pérégrinations le mènent de château en château et de cure en cure pour rencontrer chacun de ses soutiens . Le nombre d'électeurs censitaires recensés sur les listes électorales s'élèvent à environ 350-400 électeurs. Dans cette même note, il qualifie ce candidat de "farceur parasite" car son action perturbe la vie politique locale et menace le candidat ministériel : Septime de Latour Maubourg. Pour discréditer notre gêneur, l'administration emploie de basses manoeuvres: sous-préfet Boucheron (homme très calculateur) le rencontre pour l'encourager à éditer une profession de foi politique. Grâce à ses amis, La Fressange découvre "le piège machiavélique" (selon les termes de Boucheron) pour discréditer sa candidature. En bon politicien, il est inopportun de dévoiler son programme pour éviter les contre attaques de ses adversaires et de l'administration. Boucheron continue à malmenier notre homme car il estime "qu'il écrit comme une cuisinière" tout en se moquant de lui de diverses autres manières et il rajoute "qu'il n'est pas soutenu par les légitimistes locaux d'Yssingeaux citant Choumouroux, Lagrevol, La Chomette, Dufaure et Bronac car ils ont peu d'estime pour lui" mais il pense que cette candidature reste à surveiller. Nous devons préciser que les députés nobles ne sont généralement jamais élus sur un programme spécifiquement noble⁶⁷. Le 12 avril 1834, Boucheron insiste sur la faiblesse politique d'après le décompte des voix du marquis de la Fressange mais surtout : "C'est l'homme dont les principes ne sont point fixes. Il fait du libéralisme avec les hommes de ce parti. Il se dit affectionné à la monarchie de Juillet mais sa parenté, ses liaisons avec les carlistes permettent de penser qu'il en partage tous les sentiments, bien des voix, qu'à force de sollicitations et de démarches en tout genre, il avait obtenu, lui ont déjà échappé, il ne lui reste plus que quelques votes de famille et d'affection". La structure de ce rapport réside dans l'analyse des soutiens éventuels de cet homme: les carlistes, les libéraux, les philippistes, les républicains ... Le 21 avril 1834, Boucheron continue à argumenter l'idée de l'instabilité politique de notre candidat : "qui est légitimiste par les rapports journaliers, ses liens de famille et quelques vieilles habitudes, il est philippiste avec d'autres, républicains avec quelques uns c'est du moins ce qu'on en dit". Le 28 mai 1834, Boucheron ne pense pas que ce candidat ait des voix à l'élection législative. Le 3 juin 1834, le préfet lui répond de la manière suivante : "les opinions de la Fressange sont à bon droit je pense suspectes". Face à l'échéance électorale qui se rapproche, les échanges de courriers s'accélèrent. Le 6 juin 1834, le ministre de l'Intérieur écrit à un autre ministre pour définir clairement la position gouvernemental : "Toute la sollicitude de l'administration est d'affaiblir les chances de la Fressange et Berryer". Le 19 juin 1834, Boucheron insiste sur les railleries qui circulent : "les plaisanteries dirigées contre le pauvre monsieur de la Fressange ont fait tomber sa candidature dans un tel discrédit qu'à l'heure qu'il est, on pense qu'il n'aura pas 20 voix" puis il s'interroge sur cette défection : "Devons-nous nous louer ou nous plaindre de ce résultat ? C'est la question: il est à craindre que Berryer ne profite de dépouiller de son concurrent beaucoup plus que tout autre". Boucheron continue à louer son action cachée et à apprécier les résultats de sa campagne de déstabilisation. Ces rapports ont pour but de justifier son éventuel maintien en cas de succès d'un candidat surprise comme notre homme. Berryer est un légitimiste convaincu, considéré comme l'un des meilleurs orateurs de la chambre des députés (député de la Haute-Loire jusqu'en 1834). La Fressange représente une menace car il est né dans ce canton et il est très influent. Le 23 juin 1834, le préfet lui répond pour donner ses directives : "Si la lutte s'établissait entre de la Fressange et Berryer, le premier devrait fixer votre attention. Eviter Berryer est tout pour nous". L'administration nous semble rester perplexe face à ces deux adversaires mais une alliance se noue entre ces deux personnes. Le 24 juin 1834, Boucheron dévoile les intentions d'alliances au ministre de l'Intérieur : "Berryer a pris avec de la Fressange l'engagement écrit d'opter pour tout autre endroit qu'Yssingeaux dans le cas où il serait nommé

⁶⁷ Higgs Nobles... (page 224)

dans plusieurs collègues, c'est à cette condition que monsieur de la Fressange s'est désisté en sa faveur conçu dans les termes suivants : "Je m'engage à n'accepter la députation d'Yssingaux que dans le cas où je ne serais pas nommé ailleurs mais si je suis proclamé au Puy, soit à Marseille, à Nantes ou d'autres lieux j'opterai pour une autre députation étrangère à Yssingaux et je vous laisserai le champ libre pour cet arrondissement et tous mes amis s'engagent avec moi à tout employer pour vous faire nommer député à ma place lors des nouvelles élections d'Yssingaux". L'administration peut légitimement s'inquiéter de cet accord car la popularité de Berryer peut lui permettre d'espérer être élu dans ces quatre arrondissements et choisir n'importe lequel d'entre eux. Le 20 août 1834, Boucheron rappelle les grands traits de caractère de la Fressange avec une certaine clairvoyance pour cette nouvelle élection : "de la Fressange est légitimiste avec eux, philippiste avec d'autres, républicains avec quelques uns, il ne peut être leur homme. S'ils le poussent en avant, ce n'est qu'en désespoir de cause et à défaut d'autres, ils prévoient très bien ce qu'il adviendra de la Fressange député, à peine à la chambre, il ira se jeter à plat ventre sur le banc du ministère quelqu'il puisse être. Ce motif que tout le monde sait et comprend, rendent plus belle la partie de Cuoq son adversaire". En résumé, il est décrit comme un carriériste opportuniste (ressemble-t-il à son père auteur d'une brillante carrière militaire royaliste avant de basculer dans les rangs révolutionnaires comme commandant de la garde nationale ?). Le 25 août 1834, Boucheron évoque dans ses rapports : le choix de Berryer pour une députation à Marseille au lieu d'Yssingaux; le désistement d'une personnalité locale en action mais pas en voix de Celle Duby face au marquis de la Fressange les mésaventures de ce dernier chez ses cousins les Choumouroux. Citons : "Madame de Choumouroux et par conséquent Monsieur paraît fort peu touchée de la candidature de son cousin le marquis de la Fressange. Elle est allée aux eaux d'Aix et ne sera pas ici pour le moment critique. Elle ne veut pas, lui fait-on dire que sa maison serve d'auberge à tout venant comme aux élections dernières. En somme si le noble marquis ne trouve pas moyen de raviver l'esprit de Dieu, on peut croire au succès de Cuoq". Madame de Choumouroux semble ne pas apprécier les coteries carlistes dans son château et préfère s'éloigner de l'agitation politique pour effectuer une cure. Boucheron semble un peu exagérer ses propos sans doute pour ne pas inquiéter sa hiérarchie mais il ne s'est pas trompé sur la défaite de la Fressange qui perd seulement de quatre petites voix face à Cuoq !

Ces élections de 1834 sont très intéressantes à analyser compte tenu de l'importance de la documentation (111 pièces dont 43 sur Yssingaux) mais malheureusement les sources des élections suivantes ne sont pas aussi bien pourvues.

Le 26 novembre 1836, le préfet qualifie notre candidat "comme entièrement favorable au gouvernement et à l'administration" lors de son élection au conseil général. En 1837, les archives politiques locales ne recèlent aucun document sur les élections et un journal local⁶⁸ classe notre homme parmi le milieu ministériel avec 162 autres députés. Aux élections de 1839, le sous-préfet d'Yssingaux écrit à son préfet pour dresser un portrait du candidat sortant : "de la Fressange, maire destitué depuis la révolution de Juillet, homme versatile et léger, chef du parti carliste et affectant parfois le libéralisme". Ce portrait résumé constitue un implacable réquisitoire contre un homme changeant qui se rallie doucement au gouvernement. Le 14 mars 1839, le sous-préfet décrit à son supérieur la nouvelle influence locale du marquis de la Fressange : "Député depuis quelque temps dans le pays, il exerce un certain patronage de famille qu'on ne peut méconnaître, il est actif, remuant, intrigant même, fortement appuyé par quelques amis très chauds". Il a réussi à mettre en place des structures de soutien à sa candidature qui sont des relais lors de ses campagnes politiques. En 1839, un autre rapport du sous-préfet évoque ses appuis : "de la Fressange ne pourrait être à

⁶⁸ Le mercure ségusivien de l'année 1837.

craindre qu'autant qu'il aurait le concours et l'appui des légitimistes et on est fondé à douter qu'ils accordent le concours à lui pour qui le professent hautement une assez médiocre estime lorsqu'ils verront à côté un candidat à qui ils puissent honorablement se rallier. L'administration connaît des difficultés pour appréhender les idées du candidat et de ses soutiens mais nous pouvons nous poser la question suivante : l'administration est-elle sous informée ou cherche-t-elle à rassurer sa hiérarchie ?

Un rapport de l'administration du 27 novembre 1839, met en exergue le poids politique des Choumouroux et l'influence ancestrale de ce clan familial : *"Ernest de Sagnard de Choumouroux, élu membre du conseil général par le collège électoral du canton d'Yssingeaux doit le suffrage de ses concitoyens à l'affection exclusive que le pays porte à sa famille. La maison Sagnard est une des rares maisons nobiliaires de l'arrondissement qui ont su conserver à travers les vicissitudes politiques, quelques traditions de patronage qui lui constituent encore aujourd'hui une sorte de crédit, quoique notoirement légitimiste, cette famille compte parmi ses clients des électeurs de toutes opinions..."*. Grâce à tous ses appuis familiaux, politiques et relationnels issus de tous les milieux, le marquis de la Fressange remporte cette élection de 1839 de manière très facile car sans adversaire. En 1841, le sous-préfet d'Yssingeaux aborde le sujet des soutiens ecclésiastiques et politiques du candidat de la Fressange : *"Il s'appuie sur le clergé et les gros propriétaires par la force du passé et celle des services rendus. Il compte dans ses rangs 150 électeurs qui sont plutôt attachés qu'hostiles au gouvernement et 120 légitimistes ou hommes du clergé"*. Autour de son nom, il réussit à regrouper trois forces: le clergé, les gros propriétaires et les légitimistes. En 1843, une rumeur rapportée par le sous-préfet circule sur une éventuelle promotion : *"le bruit répandu par quelques personnes et qui paraît dénué de fondements de sa prochaine promotion à la Pairie"*. En effet, à chaque ralliement, la gouvernement remercie la personne soit en offrant un poste, une décoration, un titre à la Pairie ... Comme il ne réussit pas à accéder dans cette institution certains esprits malsains se gausseront de cet échec et laisseront supposer⁶⁹ *"qu'il serait mort de chagrin car il n'était pas devenu sénateur de bas empire"*. En 1845, le sous-préfet d'Yssingeaux dresse un nouveau portrait pour l'administration : *"On évalue difficilement sa fortune, on l'évalue à 1000 Francs de rente. Il jouit d'une grande influence dans l'arrondissement. L'affabilité dans les manières. Son nom est favorisé"*. Dans ce paragraphe, l'auteur a barré les mots suivants : *"fermeté; franchise dans ses propos"*. L'influence de l'administration est mise en exergue grâce à ses propres sources, ses objectifs, sa stratégie et ses moyens. Son but est de faire élire son candidat gouvernemental et d'empêcher à tout prix l'élection d'un opposant.

En conclusion, Henry de la Fressange possède une faculté d'adaptation aux événements en changeant de camp car il n'a pas cherché à rester confiné dans le camp légitimiste et doute d'un prochain rétablissement du duc de Bordeaux sur le trône. Il succombe aux sirènes du ralliement pour faire avancer sa carrière personnelle mais aussi apporter des subventions attendues dans son pauvre canton. Sans doute, son plus grand regret fut son échec à la pairie.

2) Le gestionnaire⁷⁰

La fortune évaluée en revenus varie sensiblement. En 1826, nous trouvons 8000 Francs. En 1833, nous retrouvons "22 000 Francs non compris les successions non ouvertes qu'il a droit de prétendre". En 1837, nous comptons 20 000 Francs. En 1845, l'administration évalue à 8000 Francs

⁶⁹ Saint Féreol *Mes mémoires* (tome III page 31).

⁷⁰ ADHL 4M8-4M9-3M3/6-3M4/3-5M-3M3/10-4M207

plus 1000 Francs de rente de sa fortune. De plus, en 1846, il paie 742 Francs 68 centimes d'impôts à Saint Didier La Seauve (foncière: 560.95 francs; portes et fenêtres: 75.01 francs; personnelle et mobilière : 91.42 francs et imposition locales et prestations: 15.30 francs). C'est la personne la plus fortement imposée de la commune (comprenant 3972 habitants dont 250 électeurs censitaires). Les variations de sa fortune sont facilement explicables : soit l'intéressé remplit sa propre déclaration en minimisant ou en maximisant son patrimoine suivant ses ambitions ; soit ses revenus sont estimés par l'administration avec tous les risques d'erreurs inhérentes à ce genre de procédé. Abordons le thème de sa police incendie : "La Fressange signe un contrat d'assurance incendie le 18 septembre 1838 (pour une durée de sept ans). Ce contrat dresse un inventaire des biens à assurer. Il réside rue des Faunes à St Didier où il assure ses biens mobiliers et immobiliers pour une somme de 95 300 Francs.

1) Une maison d'un étage, d'un galetas et d'un rez-de-chaussée construite en grosse maçonnerie couverte en tuiles creuses qu'il habite évaluée à 10 000 Francs.

2) Une grange et écurie séparées de ladite maison par une cour construite en grosse maçonnerie couverte en tuiles creuses évaluée à 5 000 Francs.

3) Une petite maison située à St Didier composée d'un galetas et d'un rez-de-chaussée construite en grosse maçonnerie couverte en tuiles creuses, un escalier en bois, habitée par un fermier maçon estimée à 2 000 Francs.

4) Le mobilier lui appartenant: meubles meublants y compris les glaces soit 6 000 Francs, ustensiles de ménage soit 3000 Francs, linge et habillement 5 000 Francs, douze lits tous garnis soit 4 000 Francs, argenterie, soixante dix couverts dont trente six en vermeil, porte liqueur, huilier, sucrier, cafetière, saucière, plats, salières, cuillères à café, couteaux et autres objets soit 10 000 Francs, horloges, pendules, montres et bijoux soit 3 000 Francs, trois mille bouteilles de vin ou en tonneaux soit 3 000 Francs, (total mobilier 34 000 Francs).

5) Une maison située au lieu de la Fressange habitée par Laysune et sa famille dans le beau temps composée d'un étage, d'un galetas et d'un rez-de-chaussée construite en grosse maçonnerie couverte en tuiles creuses, escalier en pierre évaluée à 20 000 Francs.

6) Une grange, écurie, remise, hangar et serre le tout construit en grosse maçonnerie couverte en tuiles creuses estimée à 12 000 Francs. Dans la grange, 150 quintaux de foin à deux francs le quintal soit 300 Francs.

7) Une autre maison habitée par un fermier cultivateur située au lieu de la Fressange construite en grosse maçonnerie couverte en tuiles creuses, l'escalier en bois soit 3 000 Francs.

8) Une grange, une écurie située à la Fressange à l'usage du fermier construite en grosse maçonnerie couverte en tuile creuse estimée à 9 000 Francs .

Soit un total de 95 300 Francs".

La Fressange verse la somme en deux fois pour s'assurer soit quatre vingt un francs et cinquante centimes en espèces et soit quatre cent vingt neuf francs en billets de prime pour un contrat d'une durée de sept ans. Le contrat est signé Lafressange Député. Pourquoi mentionne-t-il son mandat électif ? Cette famille n'habite plus dans la demeure ancestrale (devenue vétuste) et l'important stock de bouteilles de vin (environ 3000) constituent deux détails à remarquer.

Abordons maintenant la déclaration de mutation par décès d'Henry de la Fressange du 28 février 1853 (n° 317). Après son décès, la famille est tenue de faire enregistrer la succession du défunt et de payer un droit d'enregistrement. Son fils Alfred se déclare comme le seul héritier légal. Le total du revenu des biens propres s'élève à 3000 Francs, le capital s'élève à 60 000 Francs et les objets, les valeurs mobilières évalués à 7564 Francs. Cette déclaration recense l'ensemble des maisons et des terrains (localisation, superficie, valeur) dans une liste inintéressante pour notre propos. Le patrimoine du défunt est important pour la région mais faible au niveau national.

3) La fin de sa vie

De 1848 à 1852, nous ignorons les occupations de ce propriétaire rentier sans mandat politique (son fils Alfred lui succède au conseil municipal de St Didier et au conseil général de la Haute-Loire). Il meurt en cure à Martres près de Bagnères-de-Luchon (Haute Garonne) le 28 août 1852 à 61 ans sans doute de dysenterie⁷¹.

Son épitaphe⁷² au cimetière de St Didier est la suivante :

"Régis de Sagnard de la Fressange, né à St Didier La Seauve le 10 mars 1791, décédé à Martres (Haute Garonne) le 28 août 1852. Officier supérieur. Officier de la Légion d'honneur. Grande armée Espagne, France 1811 à 1814. Maire de St Didier. Membre du conseil général de la Haute-Loire de 1833 à 1848. Député de 1837 à 1848".

Le faire part de décès⁷³ mentionne les noms suivants :

"Mme la Marquise de la Fressange née de Rosily.
M.Mme la Comtesse de la Fressange. (son fils, sa belle fille)
Melle Marguerite de la Fressange. (sa soeur)
M.Mme le Baron de Castre née de la Fressange. (sa soeur, son beau frère)
Mme la Comtesse de Themine. (sa nièce)
M.Mme d'Anglard et leur enfant. (sa nièce et sa famille)
M.Mme le Vicomte de Puyol et leurs enfants.
M.Mme Charpal et leurs enfants.
M.Mme la Comtesse de Rosily.
M.Mme de Suremain et leurs enfants".

le compte rendu de l'enterrement⁷⁴ est publié le mercredi 8 Septembre 1852 dans le journal L'Industrie signé Rouy citons : *"La population de cette commune, ses nombreux amis, se sont empressés de venir rendre les derniers devoirs à l'homme qui leur était si cher. Veron maire de St Didier et membre du conseil général de ce canton a exprimé sur la tombe du défunt, au nom de la cité entière, les vifs regrets de la perte irréparable que venaient de faire ses concitoyens. Après lui, Dasquemyre, percepteur de St Didier, ami du défunt, a rappelé en termes chaleureux les nobles qualités qui ont toujours si bien distingué le marquis de la Fressange dans les brillantes et honorables carrières qu'il a parcourues, et a fait passer dans le coeur de nombreux assistants la vive émotion qui le dominait".*

Pirossaril dresse le portrait très idéalisé du défunt. Citons : *"Le côté saillant de ce beau caractère, c'était la bonté, la simplicité; qui de nous ne se rappelle cet air de bonhomie, répandu sur sa belle figure, encourageant le solliciteur à lui conter sa peine et paraissant si heureux de l'obliger. Il possédait toutes les qualités de coeur éminemment affable et généreux, de l'abord le plus facile et s'occupa constamment du bonheur et du bien-être de ses concitoyens, avide du bien de son pays et sans cesse préoccupé de tout ce qui pouvait lui être utile. Tous ceux qui l'ont intimement connu, vous dirons comme moi qu'il mettait toute son ambition à faire le bien et toutes ses espérances à rendre son pays plus prospère. Car on peut dire qu'il avait marqué de ses jours, par*

⁷¹ ADHL 18 J 220.

⁷² ADL CHA MS 1285 ET 1295.

⁷³ ADHL 18 J 220.

⁷⁴ Archives municipales de Saint-Etienne 7 C 29

autant de bienfaits et de services rendus. Car sachez le tous, vous qui, comme moi, venez sur sa tombe, ce serait la plus profonde racine du pays qui serait coupée, s'il ne laissait au milieu de nous un fils qui le fera renaître".

Ce portrait souligne toute la bonhomie et un sens du contact accentué du défunt, a fait qu'il soit regretté par tous. Mais ce dernier possède un fils qui continuera l'oeuvre paternelle.

En conclusion, cette personnalité est très attachante avec un caractère très fort. Sa carrière militaire lui a permis d'affronter l'épreuve du feu et de gravir les échelons militaires grâce à ses qualités d'opiniâtreté. Avec le retour de la paix, sa carrière militaire se ralentit mais son courrier, ses relations militaires, politiques et familiales lui permettent d'accéder aux grades supérieurs. Seule une maladie pulmonaire le stoppe dans son ascension militaire. La rencontre avec sa future femme lui permet d'entrer dans un réseau familial où son beau-père amiral l'aide dans ses contacts relationnels. Son oncle Jean François Régis de Sagnard de Sasselage le parraine pour obtenir la place de maire de St Didier La Seauve, tremplin idéal pour de nouvelles responsabilités grâce à un mandat bien rempli synonyme de réussite avec le retour au calme dans sa commune après les événements de Juillet 1830. La participation du marquis de la Fressange (issu des rangs légitimistes) au conseil général peut apparaître comme un premier pas vers un ralliement non de coeur mais de fait aux institutions nouvelles. Cet officier et gros propriétaire peut influencer un scrutin grâce au prestige de l'uniforme dans une période pacifique et grâce à une fortune conséquente pour la région. Un titre de noblesse donne aussi un plus grand prestige à son détenteur mais beaucoup d'ambiguïté sur ses opinions politiques. En effet, le conseiller général noble est souvent légitimiste parfois il est considéré comme un légitimiste rallié mais d'un ralliement dont l'ambiguïté lui permet d'être ministériel avec l'administration préfectorale ou le gouvernement et surtout légitimiste avec ses électeurs. Le légitimiste a tendance à se rallier car il se lasse d'une retraite qui semble devoir se prolonger et comme le régime de Louis-Philippe est stable. De plus, il peut souhaiter adhérer au régime de Juillet car il a perdu tout espoir d'une restauration du duc de Bordeaux⁷⁵. Cette ambivalence reste trop importante pour s'expliquer facilement. Sous la monarchie de Juillet les notabilités locales détiennent un prestige lié aux attributs suivants: la fortune, la famille, la fonction, un passé militaire et les relations. Cependant un même personnage peut être très influent dans le canton qui l'a élu mais ne jouer aucun rôle au sein de l'assemblée départementale et de surcroît dans la chambre des députés où il s'exprime très peu. Ce mandat lui permet de retrouver la vie parisienne qu'il avait connu pendant sa carrière militaire. Le député noble est souvent un ancien militaire et un propriétaire rentier qui possède les revenus suffisants pour participer aux travaux de la chambre et pour vivre à Paris. Les députés ne perçoivent pas d'indemnités or seuls les nobles propriétaires rentiers et les hauts députés fonctionnaires peuvent se permettre de briguer un mandat législatif. Il possède comme beaucoup de nobles, une capacité d'adaptation aux événements. Certains de ses amis et lui-même, ont pris conscience des entraves qu'il y avait à rester confiné dans le camp légitimiste tout en gardant une fidélité de coeur à la branche aînée. Il se rapproche des rangs ministériels de manière progressive. Mais il garde de solides amitiés légitimistes locales avec ses cousins les Choumouroux. Car il est prudent que les membres d'une même famille soient représentés dans toutes les opinions du jour, afin d'avoir quelqu'un, quoiqu'il arrive, qui puisse les protéger et faciliter leur retour dans les bonnes grâces de la puissance en place. Malheureusement, il est stoppé dans sa carrière politique par la révolution de Février de 1848 et doit abandonner l'espoir d'un éventuel retour en politique. Néanmoins, il réussit "à placer" son fils Alfred sein du conseil général de la Haute-Loire. Il meurt en 1852 dans une station thermale de Bagnères-de-Luchon. En

⁷⁵ Tudesq Les conseillers généraux (page 169).

février 1855, à titre posthume, un mémoire paraît sur : L'établissement d'une ligne de remorqueurs à vapeur sur la Méditerranée et la mer Noire : Dardanelles, Propondite, Bosphore et publié à Paris. Ce mémoire est signé par le marquis de la Fressange, Antony Androuet, Louis Lapierre et le Vicomte de Mazenod.

Jérôme Sagnard

REMERCIEMENTS

à monsieur le Professeur Jean Merley, mon directeur de recherche pour mon Diplôme d'Etude Approfondie soutenu à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne en 1995,
à monsieur Auguste Rivet pour sa précieuse collaboration,
à la famille de Fraix de Figon-Henry pour la lecture de leurs archives privées,
à monsieur Philippe Moret pour la lecture de ses archives privées sur le fonds Hippolyte de Chabron.

—

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES GENERAUX

AGULHON H.- GIRARD L.-ROBERT JL.-SERMAN W. Les maires en France du consulat à nos jours . Publications de la Sorbonne Nancy 1986 462 p.

(dont article de A. RIVET sur les Sagnard de Choumouroux à la mairie d'Yssingeaux).

BASTID Paul Les institutions politiques de la monarchie parlementaire française 1814-1848 . Ed. Sirey Toulouse 1954 425p.

BERGERON Louis Biographie statistique de MM les membres de la chambre des députés de Juillet 1842 à juillet 1846 . Lib. Dauvin-Fontaine Paris 1846 510p.

de CARPENTIER de CHANGY H. Le parti légitimiste sous la monarchie de Juillet .

Volume 1 La duchesse de Berry (1830-1832)

Volume 2 Le parti légitimiste

Volume 3 La raison monarchique

Thèse de Paris XII 1980

GIRARD Louis - SERMAN William - CADET Edouard - GOSSEZ Rémi La chambre des députés en 1837-1839 composition, activité, vocabulaire.

Pub. de la Sorbonne Paris 1976 227p.

HIGGS David Nobles - titrés - aristocrates en France après la révolution de 1800 à 1870
Liana Levi Paris 1990 430p.

RIALS Stéphane Le légitimisme .
Puf Que sais-je? N°2107 Paris 125p.

ROBERT Hervé La monarchie de Juillet .
Puf Que sais-je? N°1002 Paris 1994 125p.

ROBERT Adolphe - COUGNY Gaston - BOURLOTON Edgar Dictionnaire des Parlementaires de 1789 à 1889 .
Ed Bourlonton Paris 5 Volumes

TUDESQ André Jean Les grands notables en France (1840-1849) .
Tome 1 558p. et Tome 2 719p. Puf Bordeaux 1964

TUDESQ André Jean Les conseillers généraux en France au temps de Guizot 1840-1848 .
Colin Paris 1967 292p.

VIGIER Philippe La monarchie de Juillet .
Puf Que sais-je ? N°1002 1965 127p.

LIVRES REGIONAUX

THIERRY ALLOIN L'administration départementale de la Haute-Loire (Annuaire historique-an VIII-1940) L'Eveil de la Haute-Loire Le Puy 1996 338 p.

FROUT DE FRONPERTUIS Analyse des procès verbaux du conseil général an VII-1841. Imp. Guillaume Le Puy 1857

JOUBERT Gaston Dictionnaire biographique.
Per Lou Chamis Yssingaux 1982 398p.

RIVET Auguste La vie politique en Haute-Loire (1815-1974).
Thèse Cahiers de la Haute-Loire Le Puy 1979

RIVET Auguste Elections-Électeurs-Élus de 1815 à 1848.
Article p.147 à 210 Cahiers de la Haute-Loire Le Puy 1986

SAGNARD Jérôme La maison de Sagnard dans le Velay et ses marges (Les familles de Choumouroux à Yssingaux, de la Fressange à Saint Didier en Velay, de Sasselage à Craponne, du Vernet au Pertuis et de Canson à Annonay) Mémoire de maîtrise Option Histoire Moderne et Contemporaine Université Jean Monnet Saint Etienne 1994 198p.

SAINT-FERREOL Amédée Mes mémoires.
Imp. Chauvet Le Puy 6 Volumes 1888

ARMORIAUX NOBILIAIRES

de JOUGLA de MORENAS Henri Grand armorial de France .
Paris 1934-1949 7 Volumes

JOURDA de VAUX Gaston Nobiliaire du Velay .
Lyon 1924-1933 7 Volumes

JOURDA de VAUX Gaston Les châteaux historiques de la Haute-Loire .
Le Puy 1911-1918 2 Volumes

de JOUVENCEL Henri L'assemblée de la noblesse du Forez en 1789.
Lyon 1911 1 Volume

PAUL Georges Armorial du Velay .
Champion Paris 1912 510p.

de SAINT-ALLAIS Noblesse universelle .

REVUES

PER LOU CHAMIS (n°30) .

LES CAHIERS DE LA HAUTE-LOIRE . (1986) .

SOCIETE ACADEMIQUE DU PUY .

SOURCES

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA HAUTE-LOIRE (ADHL)

FONDS CONVERS

18J220 et 18J291 Sagnard de la Fressange.

AUTRES FONDS

SERIE M :

- 2M2 1 Rapports de préfets (1800-1873) .
- 2M2 2 Rapports de sous-préfets (AN VIII-1924) .
- 2M2 3 idem
- 3M3 9 Elections Législatives (1831-1839) .
- 3M3 10 Elections Législatives (1839-1848) .
- 3M4 3 Elections au Conseil Général Yssingeaux (1799-1858) .
- 4M 207 Mairie de St Didier (1814-1839) .
- 6M 93 Politique Générale (le carlisme) .

SERIE P :

- 2PB 21 Le journal d'Yssingeaux.
- 2PB 24 La semaine d'Yssingeaux.
- 2PB 44 Journal de la Haute-Loire.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA LOIRE (ADL)

FONDS CHALEYER

CHA MS 1295 Correspondance diverse des Sagnard de la Fressange.

ARCHIVES MILITAIRES DE L'ARMEE DE TERRE DU CHATEAU DE VINCENNES

Dossier militaire classé sous le nom Lafressange Henry.

ANNEXES

CHANSONS DIVERSES ECRITES PAR CYR .

HONNEUR AU DEPUTE

Digne et loyal français dont l'âme paternelle
Embrasse chaque coeur d'une amitié nouvelle
La France vous regarde avec ravissement
A bon droit , l'on vous offre un joyeux compliment
Fils digne d'un héros , tel qu'était votre père
Recevez le tribut d'un sentiment sincère
En mille endroits divers , votre agréable aspect ,
Soumettant l'orgueilleux , le condamne au respect
Sans cesse , votre nom retentit dans la France ,
Aux mortels opprimés vous offrez assistance
Né pour faire le bien tout chante vos exploits
Grandeur d'âme et bravoure ont été les Rois
Estimé des soldats , votre mâle courage
De tous les généraux mérita le suffrage
En France , vos talents vous ont encore aussi
Procuré le beau nom de député chéri
Un mot de plus mon coeur , dicté pour LA FRESSANGE
Termine mon écrit , tracé pour sa louange
En le conjurant bien de le lire en ami .

CHANSON PROPHETIQUE

Le prophète s'adresse à tous les ennemis du député :

Vous le verrez
Notre bon LA FRESSANGE
Vous le verrez
Horde de conjurés ,
Toujours soldat de la même phalange ,
Des vrais Français méritant la louange !
Vous le verrez ! Vous le verrez !

Vous le verrez
Malgré votre jactance
Vous le verrez
Parmi nos députés.
Gardant toujours sa noble indépendance
Se surpassant encore en obligeance !
Vous le verrez ! Vous le verrez !

Vous le verrez
Encore pendant un lustre
Vous le verrez
Arrêtant vos excès ,
Et se couvrant par le bienfait illustre
Dans sa province encore d'un nouveau lustre!
Vous le verrez ! Vous le verrez !

Vous le verrez
Grâce à votre impuissance ,
Vous le verrez
Ennemis destinés
Et du repos et du bien de la France
Des factieux réprimant l'insolence !
Vous le verrez ! Vous le verrez !

Vous le verrez
Du culte de nos pères ,
Favoriser les ministres sacrés ,
Ecarter d'eux vos flèches meurtrières
Et les fureurs des nouveaux Robespierres !
Vous le verrez ! Vous le verrez !

Vous le verrez
Poursuivant avec zèle ,
L'affreux conseil des magistrats tarés
Et sans relâche à son projet fidèle
Exterminant cette race infidèle
Vous le verrez ! Vous le verrez !

Vous le verrez
Agens du ministère (1)
Par le scrutin vous mettant sous ses pieds ,
Et vous chassant bien loin de cette terre
Comme le vent chasse au loin la poussière
Vous le verrez ! Vous le verrez !

Vous le verrez
Vous qui deux fois de suite (2)
Avez si fort gémi de ses succès
Mais si l'orgueil encore vous irrite
Venez, SAGNARD au combat vous invite
Vous le verrez ! Vous le verrez !

Vous le verrez
Ardent légitimiste (3)
Fier partisan des Bourbons exilés

Un peu plus tard devenu Philippiste
Et maintenant courtoisant l'anarchiste !
Vous le verrez ! Vous le verrez !

Vous le verrez
Malgré votre énergie ,
Hommes cruels , nourrissons des procès (4)
Et soi surtout , candidat plein d'envie (5)
Dont le désir va jusqu'à la folie !
Vous le verrez ! Vous le verrez !

Vous le verrez
Enfin , troupe ennemie ,
Lourds assommeurs du courrier du Velay (6)
Grattes papiers , sans goût et sans génie
Qui sans preuves donnez la léthargie !
Vous le verrez ! Vous le verrez !

Vous le verrez
Obtenant le suffrage
Des gens de bien , des citoyens sensés
Et vous aurez , vous , pour votre partage ,
De gens trompés un ignoble assemblage !
Vous le verrez ! Vous le verrez !

NOTES

(1) Préfet , Sous-Préfet , Procureurs du Roi ...

(2) Cuoq (Pierre-Augustin Cuoq, de Tence, conseiller général et conseiller d'arrondissement, éternel adversaire de la Fressange)

(3) Villeneuve (sans doute Henri Jullien de Viileneuve, né en 1791, maire de Saint-Just-Malmont)

(4) Avocats , Procureurs ...

(5) Dumolin (ou Dumoulin maire de Saint-Jeures ou Dumoulin-Dufraise, conseiller d'arrondissement d'Yssingeaux le 13 avril 1831)

(6) Rédacteurs de ce journal ...

TABLE RAISONNEE

—A—

A.Randon 2
Alloues de la Fayette 2
Androuet Antony 27

—B—

Barrot Odillon 13
Bayon 2
Bellanger 6
Bergougnon 2
Berryer Pierre Antoine 11; 12; 13; 18; 19; 21; 22
Besson de Champigny Henry Jacques Hilaire 2.3
Biloir 3
Bordessoulle 5
Boucheron 21; 22
Boudinhon Waldeck 12
Brugeron 2

—C—

Celle Duby 22
Celle Joseph 2
Charles X 7; 18
Charpal 25
Charras 2
Charrel 18
Chateaubriand 18
Chevalier Pierre Louis 19
Chevalier-Lemore 11
Chomat 2
Chomel 2
Chopin 17
Clavaron Jean 19
Coetlasquet 5
Croze 19
Cuoq Augustin 11; 12; 13; 14; 22; 33
Cussinel 2
Cyr 14;30;31

—D—

d'Anglard 25
Dasquemeyre 2
de Berry (duchesse) 18
de Bordeaux (duc) 24; 26
de Bourbon Carlos (don) 18
de Bronac Henri Mabile 19
de Castre 25
de Courbon Blenas Marie Thérèse Renée 6

de Fay de Latour Maubourg Marie Charles César Florimond 4

de Fraix de Figon Adolphe 19
de Fraix de Figon Alexandre 19
de la Bruyère Auguste 19
de la Fayette Georges 11
de la Rochejacquelein 3
de Luzy Augustin 19
de Mazenod 27
de Nemours 15
de Panhol 18
de Puyol 25
de Rosily 25
de Rosily-Mesros Emilie 6
de Rosily-Mesros François Etienne 5; 6
de Sagnard de Choumouroux 21
de Sagnard de Choumouroux Alphonse 8; 9; 19
de Sagnard de Choumouroux Ernest 18; 19; 23
de Sagnard de la Fressange Alfred 6; 10; 25
de Sagnard de la Fressange Emilie 25
de Sagnard de la Fressange Laure 6
de Sagnard de la Fressange Marguerite 25
de Sagnard de Sasselange Jean François Régis 3; 7; 26
de Sagnard de Sasselange Marie-Louise 2
de Sagnard de Sasselange Pierre Jules 8
de Sagnard du Vernet 19
de Saxe-Cobourg Victoire 15
de Suremain 25
de Themine 25
de Vertaure Françoise 18
Debouloz 17
Desessars 4
Du Lac 2
du Peloux Charles 2
du Peloux de Saint Romain Joseph 19
Du Peloux de St Romain 2
du Peloux de Saint Romain James 19
Dufaure 18
Dufaure de Citres Charles Joseph 19
Dufaure de Citres Paul 19
Dumolin 13; 33

—E—

Excouroux 2
Eyraud 2

—F—

Faure 2
Faure Varenne 19
Favier de la Chomette Jean Claude 19

Ferdinand VII 18

—G—

Genoude 18
Guizot 9; 13; 14; 15; 28

—H—

Henri V 18

—I—

Isabelle II 18

—J—

Joucerand 2

—L—

La Fressange Joseph 3
Labatie 19
Lapierre Louis 27
Latour Maubourg 5
Latour Maubourg César 7
Latour Maubourg Just 7
Latour Maubourg Marguerite 7
Latour Maubourg Septime 12; 21
Leveque 5
Louis XV 3
Louis XVI 3
Louis-Philippe 13; 26

—M—

Mermet 4
Michel 2
Milhaud 4
Molé 13; 14; 15
Moline St Yvon 3

Montagne 19
Montbrizet 19

—N—

Napoléon 3

—P—

Pelissac 2
Petit 2
Pichon veuve Celle Marguerite 2;3
Pipet Alphonse 19
Pritchard 15

—Q—

Quioc Jules 19

—R—

Rosily-Mesros Emilie 5

—S—

Sagnard Joseph 2
Souvignet 2

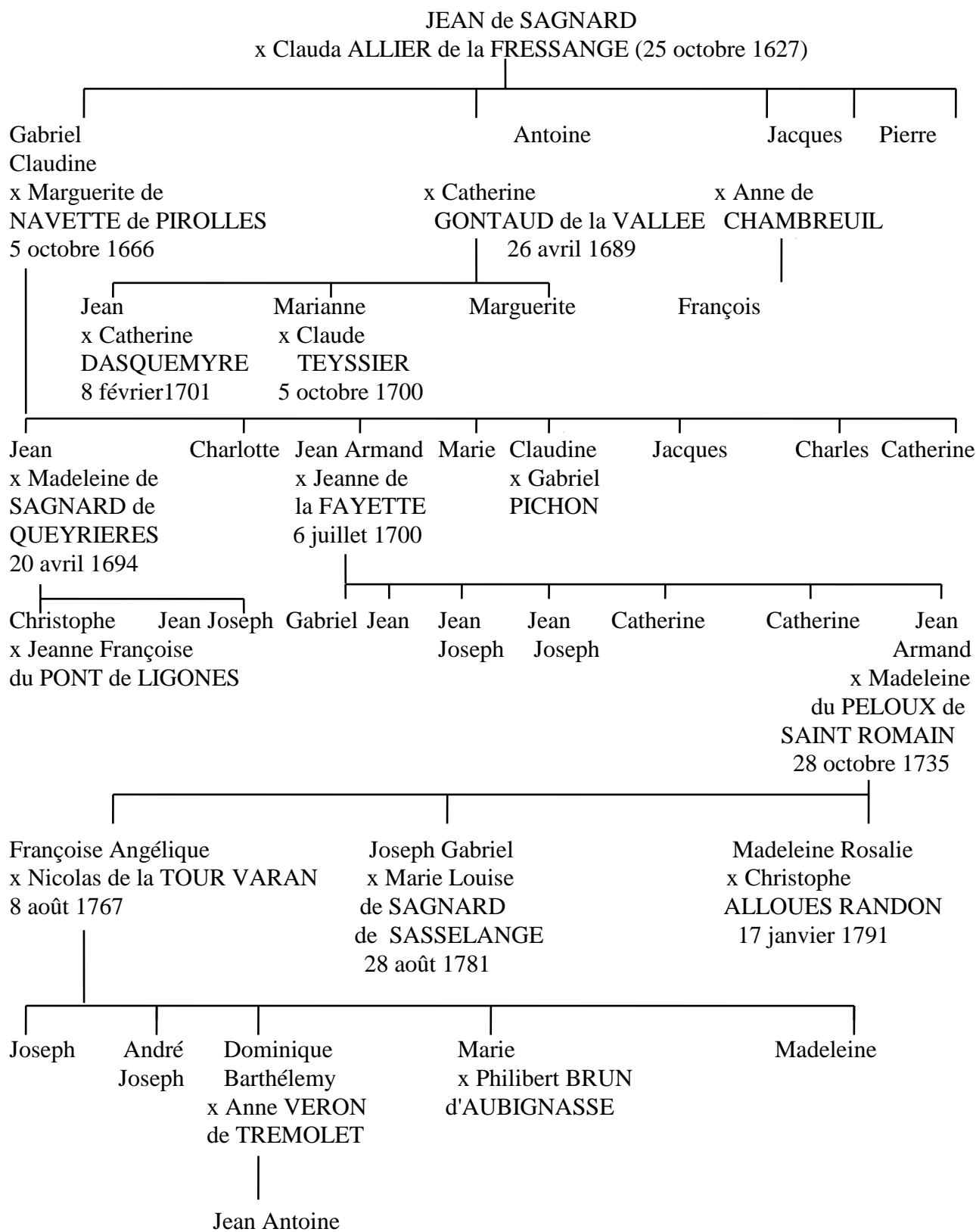
—T—

Thiers 13; 15; 20

—V—

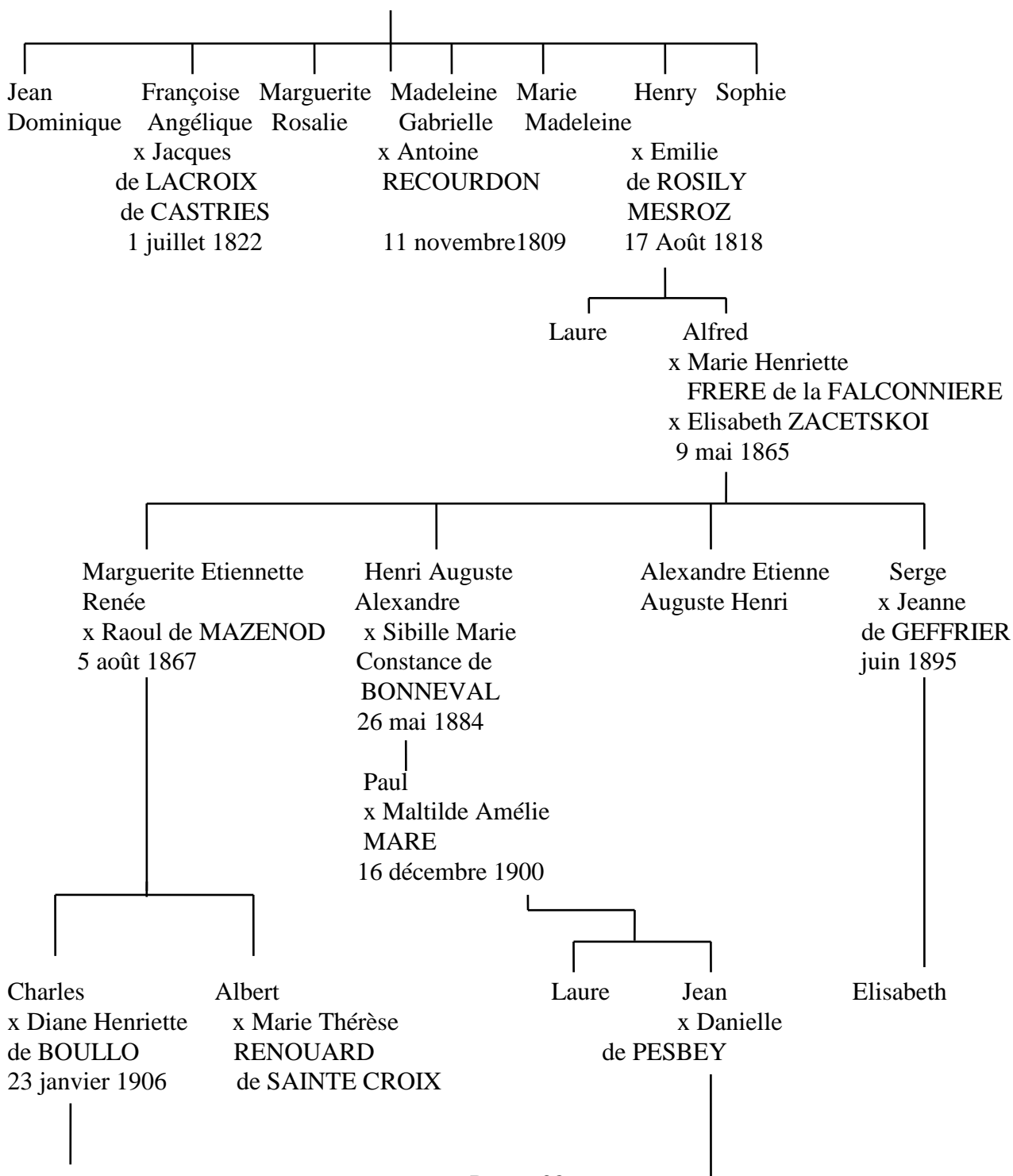
Venard 19
Veron (de la Combe) Jean-François 2
Versilhac 19
Villeneuve 31

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA BRANCHE DE LA FRESSANGE



LA BRANCHE DE LA FRESSANGE (suite)

Joseph Gabriel de SAGNARD de la FRESSANGE
 x Marie Louise de SAGNARD de SASSELANGE (28 août 1781)



x Henriette Marie Louise
de VIRIEU

┌
│
└─┬─
René Marie

Régis

NOTES :

Inès de Seignard de la Fressange est né le 11 août 1957 à Gassin (Var) et elle est la fille d'André de Seignard de la Fressange (avocat international et conseiller d'investissement) et de Lita Sanchez-Cirez ; elle a un frère qui s'appelle Ivan. Malheureusement je n'ai pas pu continuer la filiation.